



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/1-2001

ISBN 0-660-61656-4



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

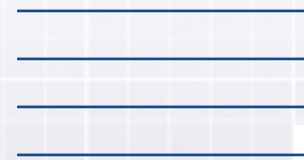


Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



BUDGET DES
DÉPENSES



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

2000-2001

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES POUR LES CANADIENS
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Canada

BUDGET DES
DÉPENSES



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

2000-2001

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES POUR LES CANADIENS
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

LYLE VANCLIEF, LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE CANADA
ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

TABLE DES MATIÈRES



Partie I

MESSAGE DU MINISTRE	5
MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT	8

Partie II

REVUE DE L'ANNÉE.	10
Un secteur innovateur et compétitif dans un environnement en mutation	10

Partie III

RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA	19
Des résultats stratégiques pour les Canadiens	19
Réalisations	21
Sécurité du système alimentaire.	21
Santé de l'environnement	26
Innovations propices à la croissance	31
Initiatives menées à l'échelle gouvernementale	39
Partenariat rural canadien	39
Coopératives	41
Stratégie de développement durable	43
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES	45
Agence canadienne du pari mutuel	45
Conseil national des produits agricoles	47



Annexe I

TABLEAUX FINANCIERS	53
Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés	54
Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	55
Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	56
Tableau 4 - Tableau de concordance entre les attributions par l'ancienne méthode et la nouvelle	57
Tableau 5 - Recettes	58
Tableau 6 - Paiements législatifs	59
Tableau 7 - Paiements de transfert	59
Tableau 8 - Projets d'immobilisations	61
Tableau 9 - Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	62
Tableau 10 - Passif éventuel	63

Annexe II

RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS	63
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	63
Programme d'assurance-récolte	63
Programme fédéral de réassurance-récolte	66
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	68
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>	71
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	72

Annexe III

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	76
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe	76
Comment communiquer avec nous (personnes-ressources du Ministère)	77
Sondage auprès des lecteurs	80

PARTIE I

MESSAGE DU MINISTRE



Le système agricole et agroalimentaire du Canada demeure important et prospère, apportant une contribution appréciable à la prospérité du Canada et des Canadiens.

L'agriculture est le deuxième secteur de production primaire en importance, alors que la transformation des aliments et des boissons représente le troisième secteur manufacturier du Canada.

Alors que les ventes de 106 milliards de dollars de produits agricoles et agroalimentaires sur le marché canadien continuent à progresser, une grande part de notre succès vient des marchés internationaux. En 2000, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires canadiens ont totalisé plus de 23 milliards de dollars.



LYLE VANCLIEF

Nous continuons à soutenir le système agricole et agroalimentaire en élaborant des politiques et des programmes qui visent à assurer la vigueur de l'industrie nationale. Nos programmes de protection du revenu concourent à la stabilisation du revenu agricole. En science et en recherche, nous demeurons des partenaires clés du secteur dans la mise au point et l'application d'innovations, qui ont augmenté la productivité des agriculteurs canadiens et les ont rendus plus compétitifs.

Une solide industrie agricole et agroalimentaire nationale est une plate-forme nécessaire à un rendement d'exportation élevé. De plus, le Canada étant le troisième exportateur de produits agricoles et agroalimentaires, le maintien et l'élargissement des marchés internationaux demeurent d'une importance déterminante. Sur la scène internationale, nous continuons à négocier en vue de parvenir à un régime commercial agricole et agroalimentaire encadré par des règles et à rechercher une libéralisation plus poussée des échanges afin d'ouvrir de nouveaux marchés.

Cependant, si la protection du revenu demeure un aspect clé, un certain nombre de questions émergentes appellent notre attention si nous voulons préserver la vigueur du système agricole et agroalimentaire – en particulier la salubrité des aliments, l'environnement et la science.

Les consommateurs du Canada et du reste du monde veulent plus d'assurance sur la salubrité et la qualité des aliments qu'ils consomment. De plus, ils s'inquiètent de plus en plus des effets de la production agricole sur l'environnement.

Des fournisseurs de facteurs de production aux agriculteurs, transformateurs, détaillants et exportateurs, cette chaîne complexe et intégrée nous assure un emploi sur huit au Canada et génère 130 milliards de dollars de ventes annuelles à la consommation. Et tous les segments du secteur prospèrent.

Les innovations en science et en technologie ont commencé à apporter au secteur les outils permettant de prendre en charge ces préoccupations. Elles permettent non seulement d'adopter une approche plus intégrée, plus scientifique du règlement des préoccupations sur la salubrité des aliments et la protection de l'environnement, mais aussi d'aider le secteur à pénétrer d'autres segments de l'économie et à pousser l'agriculture au-delà de la production d'aliments.

Tous ces facteurs ont donné naissance à un environnement commercial fondamentalement plus complexe pour le système agricole et agroalimentaire du Canada, un environnement qui s'accompagne tant de possibilités que de défis.

Alors que nous avons contribué encore au maintien de la compétitivité et de la viabilité du secteur au cours de l'exercice 2000-2001 avec les politiques et les programmes actuels, nous avons également lancé de nouvelles politiques et de nouveaux programmes justifiés par ce nouveau climat d'affaires.

Nous avons commencé à dépasser le statu quo pour élargir la portée traditionnelle de la politique agricole afin de répondre aux besoins du secteur et des Canadiens d'une façon plus complète et plus intégrée.

- En juin 2000 à Fredericton, pour la première fois, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont entendus sur un cadre unique de gestion des risques agricoles. Il s'agissait d'un grand pas qui nous permettait d'assurer aux producteurs la sécurité dont ils ont besoin pour se développer et prospérer.
- Des travaux ont aussi été réalisés l'an dernier avec la collaboration des provinces et des territoires afin de bâtir un cadre stratégique intégré adapté au nouveau climat d'affaires. Cet effort d'une année complète a culminé à Whitehorse en juin 2001 lorsque les 10 provinces, les territoires et le gouvernement fédéral ont publiquement convenu de la nécessité d'un plan exhaustif pour aller de l'avant. Ils ont accepté, en principe, un nouveau cadre stratégique agricole – un cadre

qui assure la prospérité du secteur agricole et agroalimentaire en faisant du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production écologique.

- Pour nous assurer d'être en harmonie avec les politiques et les programmes du Ministère, nous avons élaboré et mis en œuvre un nouveau plan d'activités polarisé vers des résultats stratégiques à obtenir dans l'intérêt des Canadiens. Ce plan concentre les efforts sur le renforcement de la sécurité du système alimentaire, la protection de la santé de l'environnement et l'application judicieuse de la science et de la technologie comme fondements des innovations propices à la croissance. Nous sommes manifestement sur la voie de parvenir à des résultats pour les Canadiens et le secteur.
- De plus, nous sommes également bien avancés dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion nouveau, pleinement intégré, qui facilitera la prestation de services axés sur la clientèle.

Relever ces défis et saisir ces possibilités réclameront la collaboration et un travail d'équipe. Agriculteurs, transformateurs, consommateurs, défenseurs de l'environnement, chercheurs et autres intervenants devront travailler ensemble, en équipe, à faire du Canada le chef de file mondial en matière d'innovation, de production et de transformation écologiques ainsi que de commercialisation de produits alimentaires et agricoles salubres, de grande qualité.

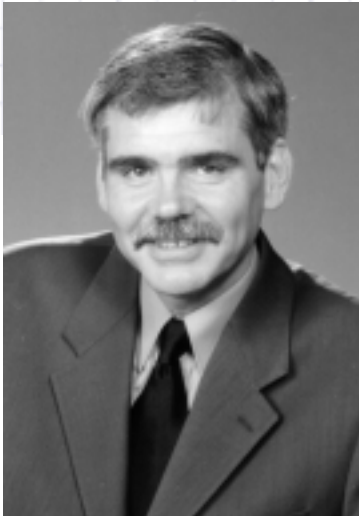
Lyle Vanclief

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et ministre à la coordination des affaires rurales

La visée de notre politique et de nos programmes a contribué à augmenter la productivité et à accroître les exportations, mais de nouveaux défis voient le jour.

Les ministres de l'Agriculture ont franchi les premiers pas vers l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique agricole pour le XXI^e siècle, et le Ministère a adopté un plan d'activités exhaustif et intégré pour concourir à la réalisation de ce nouveau cadre.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT



ANDY MITCHELL

Environ un tiers des Canadiens vivent et souvent travaillent dans le Canada rural, engendrant ainsi une richesse considérable qui profite à tous les Canadiens. Les collectivités rurales et éloignées contribuent de façon appréciable à nos exportations et au produit intérieur brut. Bien que les petites collectivités ne comptent que 35 p. 100 de la population, elles sont le site de 38 p. 100 de toutes les entreprises.

Les valeurs rurales que sont le partage des chances, la mise en commun des risques et l'action conjointe pour surmonter les difficultés sont des éléments vitaux de notre patrimoine culturel et de notre expérience nationale. La présence constante d'une réalité rurale vigoureuse et moderne nous apporte plus que des espaces verts et des sites de tourisme urbain et de loisirs. Elle donne à tous les Canadiens un témoignage vivant de la puissance durable de ce que le discours du Trône de 2001 a appelé la « Voie canadienne ».

Le présent rapport décrit en détail certaines des nombreuses activités que le Ministère a entreprises avec les Canadiens et d'autres ministères dans les régions rurales et éloignées pour relever la qualité de vie des Canadiens vivant dans les régions rurales, mais j'aimerais aussi mentionner tout particulièrement ici certaines réalisations d'importance.

Nous avons commencé l'année avec la Conférence rurale nationale du Canada qui s'est tenue à Magog-Orford au Québec. Plus de 500 Canadiens, des collectivités rurales et éloignées du pays pour la plupart, se sont réunis pour échanger de l'information et discuter des enjeux qui touchent leurs collectivités. Onze domaines prioritaires ont été déterminés par les participants.

Nous avons également élaboré un *Plan d'action à l'intention du Canada rural* qui comprend 54 mesures précises que le gouvernement entend prendre pour tenir compte des enjeux cernés lors de la première conférence rurale nationale.

Nous avons alors présenté le premier rapport au Parlement sur le Canada rural. *Travailler ensemble au sein du Canada rural* présente des précisions sur plus de 500 initiatives fédérales qui contribuent au développement des collectivités rurales et éloignées.

Nous nous proposons également de conserver l'élan acquis en organisant quatre conférences régionales dans diverses parties du pays qui frayeront la voie à la deuxième conférence rurale nationale en 2002.

Notre approche stratégique de la résolution des problèmes avec lesquels sont aux prises les Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées est fondée, sans y être limitée, sur quatre éléments clés qui ont donné les plus grands résultats.

Le premier consiste en une approche ascendante qui permet aux collectivités d'élaborer les stratégies et les approches qu'elles veulent adopter pour assurer leur viabilité à long terme.

Le deuxième tient dans le recours à la lentille rurale conçue pour garantir que nous élaborons, avec la collaboration d'autres ministères, des initiatives et que nous réagissons aux dossiers de façon judicieuse pour tous les Canadiens, peu importe l'endroit où ils vivent.

Le troisième élément sera de continuer d'accroître la capacité d'action des collectivités – l'aptitude à évaluer leur actif, à bâtir un consensus et à élaborer un plan pour améliorer cette capacité. Le gouvernement doit s'assurer que les collectivités disposent des moyens d'élaborer les solutions dont elles ont besoin.

Pour terminer, nous devons continuer à fournir aux collectivités les outils nécessaires à l'application de leurs stratégies. Des outils comme le Partenariat rural canadien, les sites du Programme d'accès communautaire et les sociétés d'aide au développement des collectivités ne sont que quelques-uns des nombreux programmes offerts aux Canadiens des régions rurales et éloignées.

Le Canada rural possède un ensemble de traditions qui sont un volet d'importance du mode de vie canadien. Le gouvernement du Canada admet qu'un Canada prospère est la somme de régions urbaines et de régions rurales fortes et est déterminé à s'employer avec les Canadiens et les organisations des régions rurales ainsi qu'avec d'autres ordres gouvernementaux à garantir la viabilité à long terme de nos collectivités rurales. Notre réussite permettra aux jeunes Canadiens de percevoir le Canada rural comme un lieu qui offre des possibilités à tous, où ils ont accès à la richesse et où un avenir s'offre à eux et à leurs familles.

Les coopératives, qui font également partie de mon mandat, sont des outils qui contribuent aussi au développement de la collectivité. Nous avons collaboré au sein du gouvernement et avec d'autres partenaires à sensibiliser davantage à la contribution des coopératives et au potentiel qu'elles ont de prendre en charge les priorités et les défis. Des initiatives particulières aux coopératives ont été lancées dans des secteurs comme la durabilité rurale, la revitalisation de l'agriculture, le développement des collectivités autochtones, la cohésion sociale et le développement du marché du travail par le truchement des coopératives de travailleurs.

Andy Mitchell
Secrétaire d'État
(Développement rural)
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

La lentille rurale

En regardant les divers enjeux avec les yeux des Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées, les ministères et organismes fédéraux sont devenus de plus en plus sensibilisés aux effets de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs services sur le Canada rural. En conséquence, lorsqu'ils envisagent de futures initiatives, les décideurs font un effort concerté pour comprendre l'effet de nouvelles politiques et de nouveaux programmes sur le Canada rural.

PARTIE II

REVUE DE L'ANNÉE

Le secteur agricole et agroalimentaire contribue à l'économie – un emploi sur huit et 9 p. 100 du produit intérieur brut du Canada; à la société – en particulier dans les collectivités rurales où l'agriculture est un mode de vie; et à la protection de l'environnement – en tant qu'intendant des 168 millions d'acres de terre du Canada.

Un secteur innovateur et compétitif dans un environnement en mutation

Le monde dans lequel le secteur et le Ministère évoluent continue à changer. Il est façonné par de puissantes forces économiques, sociales et environnementales.

Le Ministère et le secteur ont eu tous deux à s'adapter à un monde plus complexe et à des enjeux de plus en plus imbriqués. Tous les intervenants sont touchés : producteurs, fournisseurs, transformateurs, distributeurs, détaillants, consommateurs et gouvernements. Il en résulte une modification des structures de l'industrie.

Le secteur est devenu plus orienté vers les consommateurs. Ces derniers formulent de nouvelles demandes concernant la salubrité et la qualité des aliments ainsi que l'environnement. En plus de réclamer un large éventail de produits alimentaires et non alimentaires ainsi que de services nouveaux, ils veulent être renseignés sur la salubrité de leurs aliments et sur la façon dont ils sont cultivés et transformés. La traçabilité des produits, la conservation de l'identité et la ségrégation seront bientôt nécessaires pour satisfaire aux demandes de différents marchés.

Le Ministère continue à se démenter pour parvenir à une réduction des subventions déloyales et créer un climat commercial international plus équitable. Cependant, parallèlement à la négociation d'accords commerciaux et à la réduction des droits, nos partenaires commerciaux accordent une importance accrue à la satisfaction d'exigences techniques pour conserver ou gagner l'accès à leur marché.

Des changements continuent à voir le jour à la ferme également. L'agriculture se transforme en une entreprise de plus en plus complexe, dont le succès dépend plus que jamais de notre aptitude à traduire l'innovation et les connaissances en action. En plus de devoir faire face à des craintes grandissantes du

consommateur face à la salubrité des aliments et à la protection de l'environnement, les producteurs doivent rester au fait des progrès rapides en science et en technologie. Les compétences en gestion doivent être actualisées par la formation et l'éducation permanente. Les producteurs doivent disposer des outils qui les aideront à prendre des décisions judicieuses au sujet de leurs exploitations et leurs affaires.

LA PROTECTION DU REVENU DEMEURE UN ÉLÉMENT CLÉ DE L'APPROCHE DU MINISTÈRE...

L'agriculture sera toujours exposée aux risques traditionnels que constituent le fléchissement des prix et la baisse des rendements attribuables aux intempéries et à la maladie. C'est ce qui explique que la protection du revenu aura toujours son importance pour apporter la stabilité nécessaire au secteur.

L'an dernier pour la première fois, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont entendus sur un cadre conjoint, intégré, couvrant les programmes de gestion des risques agricoles. Ce cadre englobe un programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu que les agriculteurs canadiens ont réclamé.

Cette entente-cadre sur la gestion des risques agricoles a constitué un grand pas qui a permis d'apporter au secteur agricole et agroalimentaire du Canada la sécurité dont il a besoin pour se développer et prospérer ainsi que pour tirer profit des possibilités exaltantes de l'avenir.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont aussi engagés en 2000-2001 à procéder à un examen, qui doit prendre fin en 2002, de l'efficacité de nos programmes de protection du revenu. Les ministres ont aussi souligné que l'engagement et la persévérance qui ont conduit à cette entente créent une excellente norme de coopération entre le fédéral, les provinces et les territoires en agriculture.

LE MINISTÈRE A ÉLABORÉ UN NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE

Cependant, l'amélioration des programmes de protection du revenu à elle seule ne suffit pas pour répondre à l'ensemble des défis et des possibilités qui s'offrent au secteur.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont aussi engagés en 2000-2001 à procéder à un examen, qui doit prendre fin en 2002, de l'efficacité de nos programmes de protection du revenu.

L'an dernier, nous nous sommes employés avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le secteur à modifier notre façon d'aborder les défis et les possibilités qui s'offrent au secteur. La pièce maîtresse de cette approche est constituée de notre nouveau cadre stratégique agricole. En préparation depuis un an, ce cadre compte cinq éléments dont le but est de permettre au Ministère et au secteur de réagir à l'évolution du climat commercial et politique d'une façon intégrée :

- protection du revenu
- salubrité des aliments à la ferme
- protection de l'environnement
- science et recherche
- renouveau du secteur

Bref, le travail du Ministère l'an dernier a préparé le terrain à l'intégration de nos efforts visant la protection du revenu, la science, la salubrité des aliments, la protection de l'environnement et le renouveau sectoriel pour continuer à positionner le Canada sur les marchés internationaux comme producteur de produits agricoles sains, innovateurs, obtenus dans le respect de l'environnement.

Le cadre stratégique agricole intégré qui a été élaboré permettra d'amener le secteur au-delà de la gestion de crise et d'une polarisation vers les denrées de base. Il passera à une plus grande diversification, à la multiplication des investissements et des emplois, à une meilleure utilisation des sols ainsi qu'à des normes élevées en matière de gestion de l'environnement et de sécurité alimentaire.

Le cadre offre une façon plus élargie d'aborder :

- **La gestion des risques** : Pour réagir avec efficacité dans l'intérêt de tous les Canadiens, nous avons adopté une approche plus exhaustive à l'égard de l'avenir et des demandes des consommateurs canadiens et étrangers. Le fait de rallier la confiance du consommateur nous donnera un avantage concurrentiel sur les marchés actuels ainsi que sur les marchés nouveaux et en développement. Les consommateurs d'aujourd'hui s'inquiètent à propos de l'environnement et de la salubrité des aliments. Ces craintes pourraient constituer pour le revenu agricole un risque aussi élevé que les risques

traditionnels, climatiques et économiques. Nous nous sommes toujours employés avec diligence à aider le secteur à gérer les questions liées à l'environnement, à la salubrité des aliments, à la science et au commerce. Cependant, l'an dernier nous avons combiné nos efforts dans ces domaines à nos efforts dans le domaine de la protection du revenu afin de gérer tous les risques qui menacent le secteur d'une façon intégrée.

- **La science** : Les innovations en science et en technologie permettent d'adopter une approche plus intégrée et plus scientifique du règlement des questions liées à la salubrité des aliments, à la protection de l'environnement et à la productivité. La science apporte au secteur les outils permettant de prendre en charge ces questions et l'aide à pénétrer d'autres domaines de l'économie. Avec notre plan de travail sur les sciences de la vie par exemple, nous continuons à mettre en application nos connaissances des organismes vivants pour créer des produits et des services innovateurs, fondés sur la biologie. Les biocarburants, les nutraceutiques, les matériaux de construction, les plastiques et les produits ménagers, comme le papier, peuvent ouvrir de nouveaux marchés d'importance à nos produits agricoles. Ces produits peuvent aussi diminuer notre dépendance à l'égard des ressources non renouvelables, améliorer la santé des êtres humains et de l'environnement, engendrer des recettes économiques et contribuer à la viabilité des collectivités rurales.
- **Le commerce et l'investissement** : Le cadre stratégique agricole nous aide également à réagir aux préoccupations selon lesquelles la mondialisation conduit à des économies sans frontières, où entrent en jeu de nouvelles règles d'échanges et d'investissement. Ce que nous faisons actuellement dans le domaine de la salubrité des aliments et de l'environnement sur notre territoire peut maintenant soit nous aider, soit nous nuire à l'étranger. En conséquence, nous avons commencé à intégrer nos efforts visant l'environnement et la salubrité des aliments à notre plan de travail sur la scène internationale. Nos stratégies de commerce international, de commercialisation et d'investissement sont devenues des prolongements de notre politique nationale pour nous assurer d'un accès loyal et compétitif aux marchés.

ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

Le Ministère a aussi élaboré en 2000-2001 une nouvelle vision de son travail avec le secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Cette vision est celle d'un « secteur innovateur et

Des chercheurs d'AAC décorés de l'Ordre du Canada

Les D^{rs} Vern Burrows et Arnold Dyck ont été décorés de l'Ordre du Canada pour leurs importants travaux de recherche novateurs dans les domaines de la sélection de l'avoine et de l'entomologie respectivement.

http://www.gg.ca/appointments/20010822_f.html

La majeure partie du succès du secteur vient des marchés internationaux. Les exportations ont plus que doublé depuis 1990 (pour s'établir à 23,1 milliards de dollars en 2000 – en grande partie grâce à des produits axés sur les demandes des consommateurs), et apportent chaque année 6 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada. Le secteur exporte 35 p. 100 de sa production totale de denrées en vrac et près de 20 p. 100 de sa production d'aliments transformés et de boissons. Bien que les États-Unis soient le plus gros consommateur de produits agricoles et agroalimentaires canadiens, près de 39 p. 100 des exportations sont acheminées vers d'autres pays.

concurrentiel, dont les partenaires travaillent à l'unisson à faire du Canada le chef de file mondial dans la production écologique de produits agricoles alimentaires et non alimentaires novateurs, de grande qualité et salubres et dans la prestation de services connexes qui répondent aux besoins des consommateurs du monde d'une façon qui permette de gérer divers risques et qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens. »

Les nouveaux résultats stratégiques que nous avons élaborés en 2000-2001 constituent la plate-forme dont nous nous servons pour travailler de concert avec nos partenaires à apporter aux agriculteurs les outils qui les aideront à profiter des possibilités qu'offre le domaine agroalimentaire. Ces résultats stratégiques sont :

La sécurité du système alimentaire vise à faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs du Canada et du reste du monde.

La santé de l'environnement vise à faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est d'utiliser les ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Des innovations propices à la croissance vise à favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial dans le développement de produits agricoles alimentaires et non alimentaires et dans la prestation de services connexes, de façon à répondre aux diverses demandes des marchés intérieurs et étrangers.

La figure 1 donne plus de précisions sur les résultats stratégiques et les principaux engagements en matière de résultats du Ministère.

LE MINISTÈRE A COMMENCÉ À REPENSER SON MODE DE FONCTIONNEMENT

L'élaboration d'une nouvelle vision du Ministère et la conception d'un nouveau cadre stratégique agricole pour la concrétiser ne constituent qu'un départ. L'an dernier, le Ministère a aussi pris des moyens d'importance pour embrasser cette nouvelle vision et le cadre stratégique agricole, et pour établir le cadre de gestion qui les concrétiseront.

Le Ministère est non seulement parvenu à un consensus avec les provinces, mais aussi à un vaste consensus interne sur son orientation et sur les façons d'y arriver.

Pour faire de cette vision une réalité dans l'intérêt des Canadiens, le Ministère a commencé à élaborer et à mettre en place un nouveau modèle d'action au XXI^e siècle.

L'an dernier, des équipes dont les membres provenaient de l'ensemble du Ministère ont été formées pour redéfinir nos résultats stratégiques et élaborer un nouveau cadre de principaux engagements en matière de résultats. Il s'agit du cadre par lequel nous faisons rapport au Parlement et aux Canadiens de nos résultats stratégiques pour l'exercice 2000-2001 dans la prochaine section de ce rapport sur le rendement du Ministère.

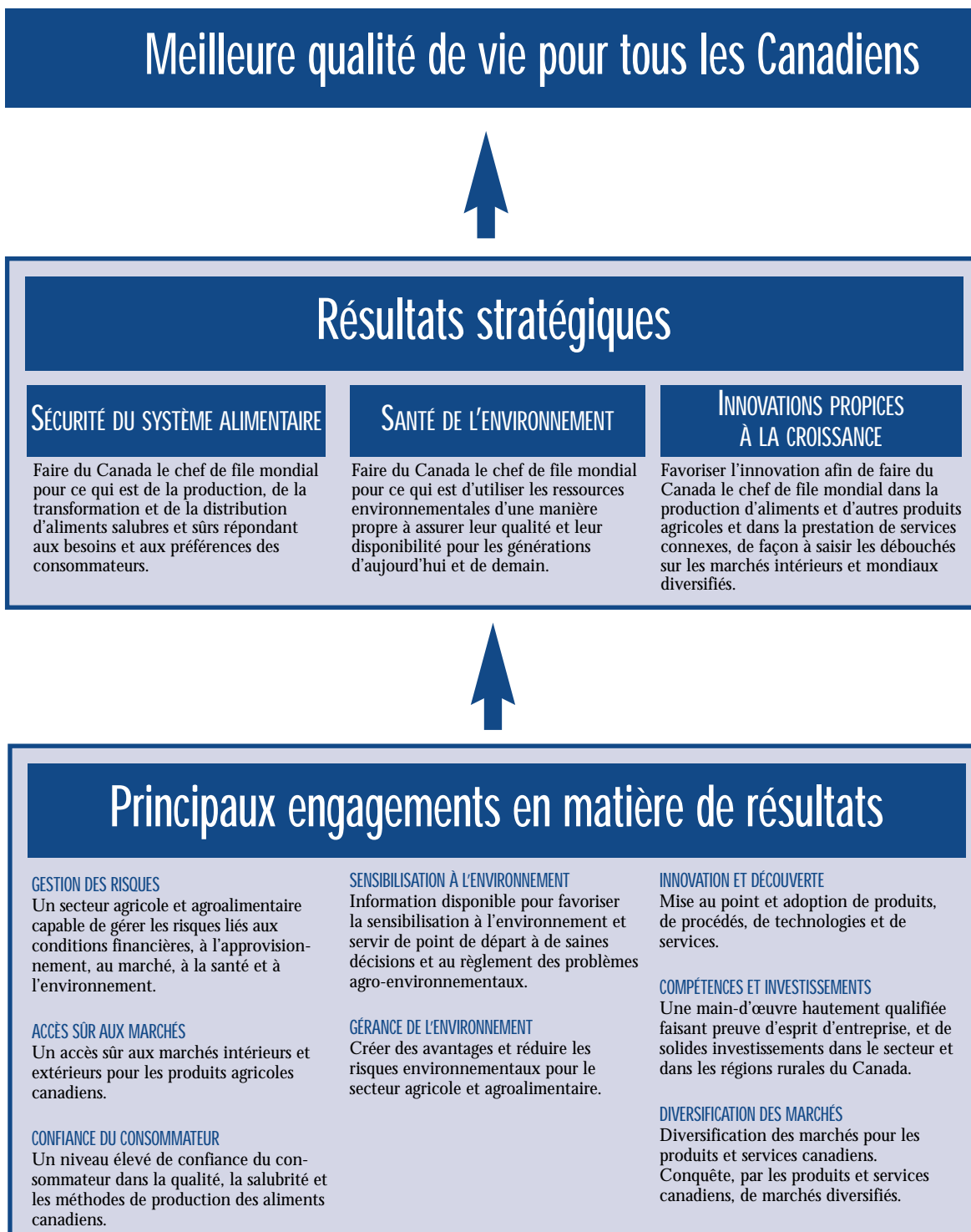
De plus, le Ministère a commencé une restructuration afin de concrétiser cette nouvelle vision et s'est lancé dans un processus de refonte complète de son mode de fonctionnement. Nous avons entrepris de maximiser l'utilisation de nos compétences, de nos connaissances et de nos ressources en accordant un intérêt particulier au nouveau cadre horizontal de gestion. Ce nouvel accent nous a également obligés de penser à des moyens de mieux coordonner les fonctions habilitantes comme la technologie de l'information, les ressources humaines et la gestion des actifs dans l'ensemble du Ministère.

Mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Fournir de l'information, faire de la recherche, offrir des technologies et mettre en place des politiques et des programmes qui permettront d'assurer la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance.

Figure 1

Résolution d'Agriculture et Agroalimentaire Canada visant les Canadiens



Le Ministère :

- *est passé d'une approche de planification fondée sur les directions générales à un modèle de planification couvrant l'ensemble du Ministère*, qui met l'accent sur une approche intégrée pour relever les défis et profiter des débouchés qui se présentent au secteur;
- *a rationalisé le processus décisionnel*. De nouvelles structures de gestion ont été mises en place : elles reposent moins sur la hiérarchie et sont plus sensibles au rythme du changement que connaît le secteur. Par exemple, cinq équipes de cadres supérieurs ont été créées pour intégrer la gestion de fonctions habilitantes essentielles : les personnes, le savoir, les finances, les communications, et la vérification et l'évaluation.
- *a changé fondamentalement les façons de travailler ensemble*. Le travail d'équipe est un aspect déterminant du succès tant de notre vision que du cadre stratégique agricole. Le Ministère a complètement réorienté notre façon de travailler. Des équipes pluridisciplinaires, qui fonctionnent collectivement, deviennent la norme. Les approches hiérarchiques du travail sont remplacées en raison de la nécessité de chercher et d'intégrer des points de vue et des compétences divers où qu'ils se trouvent au Ministère.

Le travail d'équipe constituant un élément fondamental dans l'atteinte des résultats stratégiques, nous avons élaboré une nouvelle plate-forme d'apprentissage pour faciliter la collaboration dans la poursuite de notre objectif commun. Cette plate-forme signifie la modification des cours de formation pour les concilier avec nos résultats stratégiques. Elle veut également dire de nouveaux programmes de formation à l'appui de notre nouvelle orientation. Ceux-ci comprennent notamment un programme intégré d'apprentissage en groupe qui facilite le travail d'équipe et la collaboration et qui appuie l'innovation, tant sur le plan de l'individu que de l'équipe.

- *a commencé à élaborer et à mettre en œuvre un nouveau modèle intégré de mesure du rendement* afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats stratégiques. Ces mesures aideront le Ministère à mieux polariser et gérer notre travail et à améliorer notre mode de production de rapports sur les résultats au Parlement et aux Canadiens.

Parmi les leçons apprises en 2000-2001 :

Nous devons continuer à équilibrer notre approche avec les dimensions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture dans l'intérêt des Canadiens, des familles agricoles et des collectivités rurales.

Pour concrétiser nos résultats stratégiques, nous devons continuer à travailler à l'échelle horizontale avec nos partenaires et d'autres ministères fédéraux.

Ce n'est que par un travail d'équipe intégré, panministériel que nous serons aptes et prêts à changer de cap avec l'émergence de nouvelles priorités.

Nous ne deviendrons un ministère véritablement inclusif qu'en reconnaissant le potentiel et en maximisant la contribution de chaque employé d'AAC.

- *sa commencé à bâtir un modèle souple de gestion des risques.* L'an dernier, nous avons commencé à améliorer la conception et l'administration de nos programmes financiers d'aide à l'agriculture, qui reçoivent la part du lion du budget du Ministère. Notre dessein est d'élaborer une approche intégrée de gestion des risques, de la ferme au consommateur, afin de relever la confiance que les Canadiens et les consommateurs témoignent à l'égard de nos mesures d'assurance de la salubrité des aliments.

CONCLUSION

Cette année, le Ministère a fourni de l'information, fait de la recherche, offert des technologies, mis en place des politiques et des programmes pour assurer aux Canadiens un système alimentaire sûr, un environnement sain et les avantages de la prospérité par l'innovation.

Le Ministère s'est également imposé une nouvelle ligne de conduite, qui relèvera la norme de qualité et de service dans un marché concurrentiel mondialisé.

Nous avons adopté une approche de gestion plus intégrée, mettant l'accent sur l'innovation, les partenariats et le travail d'équipe. Nous avons repensé nos façons de travailler ensemble afin de parvenir à nos objectifs et de fonctionner comme un ministère unifié.

Le travail en collaboration avec nos partenaires vers un objectif commun assurera la vigueur et la force du secteur agricole et agroalimentaire.

PARTIE III

RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Des résultats stratégiques pour les Canadiens

La présente section du rapport souligne les efforts que le Ministère consacre à l'obtention de ses résultats stratégiques. Notre site Web, à l'adresse <http://www.agr.gc.ca/dpr-rsr/2001>, présente plus d'information sur le Ministère et ses activités.

Ces nouveaux résultats stratégiques ont été présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 du Ministère.


Le Rapport sur le rendement pour l'exercice 2000-2001 est le premier que le Ministère présente en se fondant sur ses nouveaux résultats stratégiques. De la sorte, pour cette année, les montants indiqués pour chacun des nouveaux résultats stratégiques ne sont que des approximations.

Un tableau de concordance entre ces nouveaux résultats stratégiques et les anciens secteurs d'activité du Ministère se retrouve au tableau 4 des tableaux financiers à l'annexe 1.

TOTAL DES DÉPENSES MINISTÉRIELLES

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère a consacré 2 362,7 millions de dollars à l'obtention de ses trois résultats stratégiques. Des tableaux financiers détaillés figurent à l'annexe I du présent rapport.

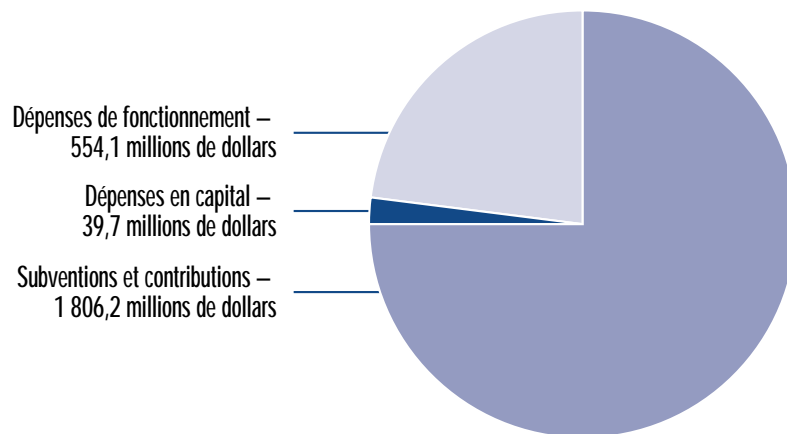
Un Canada branché

Dans nos efforts constants pour offrir aux Canadiens un accès direct à l'information et aux services, nous indiquons des liens Internet avec des renseignements supplémentaires ainsi qu'avec des résultats clés et des faits saillants. Ces liens sont introduits par  et figurent à :

http://www.agr.gc.ca/dpr-rsr/2001/links_f.html

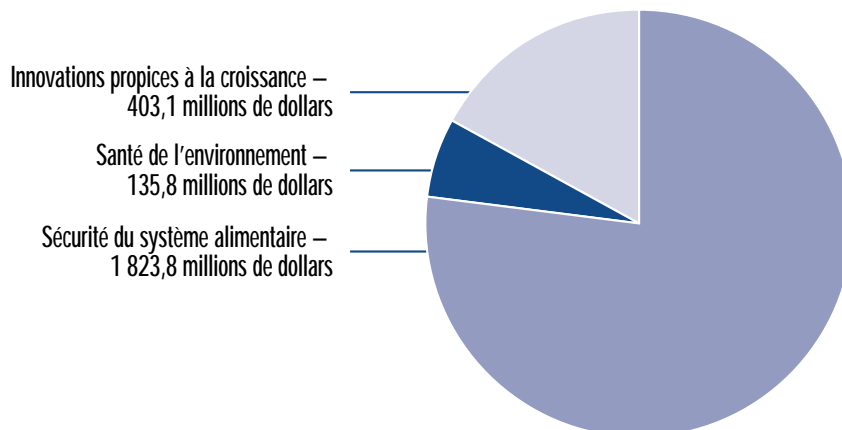
PROFIL DES DÉPENSES PAR TYPE DE DÉPENSES

En 2000-2001, 1 806,2 millions de dollars ont été consacrés aux subventions et aux contributions, y compris les paiements législatifs, 39,7 millions de dollars en dépenses en capital et 554,1 millions de dollars en dépenses de fonctionnement. Les recettes disponibles ont totalisé 37,3 millions de dollars, portant ainsi les dépenses totales nettes à 2 362,7 millions de dollars.



PROFIL DES DÉPENSES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

L'an dernier, 1 823,8 millions de dollars ont été consacrés à la sécurité du système alimentaire, 135,8 millions de dollars à la santé de l'environnement et 403,1 millions de dollars aux innovations propices à la croissance.*



* AAC a changé sa structure de secteurs d'activité par rapport à celle qui était présentée dans le Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001. Le graphique précédent montre les montants approximatifs affectés aux nouveaux résultats stratégiques.

Réalisations

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Le résultat stratégique du Ministère, Sécurité du système alimentaire, vise la promotion d'un système alimentaire sûr et fiable. Il comprend de nombreux aspects allant de l'aide aux producteurs pour la gestion de toutes les formes de risque à l'assistance à la promotion d'un marché stable pour les produits agricoles et alimentaires du Canada.

Ce résultat stratégique complète les efforts de nos partenaires, soit l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada, qui visent à faire du Canada un chef de file mondial en matière de production et de distribution de produits alimentaires et non alimentaires. Les objectifs de ce résultat stratégique ont été atteints grâce à trois principaux engagements en matière de résultats :

- *La gestion des risques*
- *L'accès sûr aux marchés*
- *La confiance du consommateur*

LA GESTION DES RISQUES — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

Un secteur agricole et agroalimentaire dynamique et durable suppose l'existence d'un cadre de gestion des risques exhaustif, intégré grâce auquel les agriculteurs disposeront des bons outils pour régler leurs problèmes et saisir les possibilités qui s'offrent.

L'an dernier, le secteur agricole a dû faire face à de nombreux défis. Les questions liées à la salubrité des aliments et à l'environnement ont constitué pour le revenu des agriculteurs un risque aussi appréciable que les risques ordinaires que sont les marchés chancelants, les intempéries et la maladie. En 2000-2001, le Ministère a continué d'apporter son aide aux producteurs en mettant en place des programmes de stabilisation du revenu qui les ont aidés à faire face au fléchissement des prix et aux piètres rendements.

Objectif

Faire du Canada le chef de file mondial dans la production, la transformation et la distribution d'aliments sains et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Dépenses en 2000-2001 :
1 823,8 millions de dollars

Près de 60 p. 100 des fonds du PCADR (35 millions de dollars par année) au cours de la période de quatre ans (de 1999-2000 à 2002-2003) vont aux initiatives et aux programmes nationaux qui profitent au secteur agricole et agroalimentaire ainsi qu'aux collectivités rurales du pays.



De plus, le Ministère s'est employé tout particulièrement à doter les producteurs des connaissances et de la compréhension des relations et de la complémentarité entre les outils publics et privés de gestion des risques et de leur utilisation. De la sorte, il a contribué à renforcer l'autonomie et la stabilité du secteur. Par le truchement de programmes qui encouragent l'emploi de meilleures pratiques, comme le Programme canadien d'adaptation et de développement rural (PCADR), le Programme canadien de sécurité agricole et le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI), le Ministère continue à doter le secteur des outils nécessaires au changement.

DANS CE QUI SUIT, NOUS PRÉSENTONS DES EXEMPLES DE NOS RÉSULTATS DANS CE DOMAINE.

Entente fédérale-provinciale sur la gestion des risques

- Pour aider les producteurs à réagir aux défis liés aux risques, le Ministère s'est employé avec ses partenaires à élaborer une nouvelle *entente-cadre de la gestion des risques agricoles* d'une durée de trois ans. Cette entente a été signée le 5 juillet 2000.


Outils et stratégies de gestion des risques

- Les producteurs ont besoin des bons outils pour gérer les risques. Le cours « Gérer les risques du marché » est l'un de ces outils qui a été conçu pour introduire le concept du risque des prix du marché et des produits de gestion des risques. 
- Il faut aussi des outils pertinents pour pouvoir générer et mettre en place des idées novatrices afin de satisfaire aux demandes des consommateurs qui réclament des produits alimentaires ou non alimentaires qui soient sains, salubres et écologiques. Le Programme canadien d'adaptation et de développement rural (PCADR) parraine des projets mis de l'avant par les conseils d'adaptation et a pour but de trouver et de mettre en place des solutions pratiques aux défis qui se posent au secteur. 

Une approche proactive de la gestion des risques associés aux craintes du consommateur face à la salubrité des aliments

- Les craintes ont augmenté à propos de la résistance aux antibiotiques développée par les animaux et par les consommateurs. Les antibiotiques sont parfois utilisés pour

promouvoir la croissance du bétail dans de nombreux pays. En réponse, le Ministère a élaboré des technologies de remplacement de l'utilisation des antibiotiques dans l'alimentation animale. Nos chercheurs ont trouvé des enzymes et des protéines naturelles qui sont des produits de remplacement efficaces et beaucoup plus sûrs que les antibiotiques.

- Il devient de plus en plus important de nous assurer que le secteur agricole et agroalimentaire peut garantir la salubrité des produits agricoles qu'il offre aux consommateurs et que nous pouvons élaborer et mettre en place des moyens rentables de réduire les rebuts et les rappels. L'approche proactive que nous avons adoptée nous permettra de positionner le Canada comme un producteur auquel les consommateurs peuvent faire confiance. Pour améliorer la salubrité des aliments que nous offrons, nous avons commencé à mettre au point des technologies qui appuient une approche fondamentale, intégrée, allant de la ferme à l'assiette et fondée sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP). 

UN ACCÈS SÛR AUX MARCHÉS — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

Le commerce est un aspect fondamental de la sécurité du revenu des agriculteurs. Renforcer la position du Canada sur les marchés internationaux suppose beaucoup plus que l'élargissement de l'accès à ces marchés et la réduction des obstacles internes au commerce. Cela suppose aussi que nous abordions les questions commerciales de façon proactive et que nous nous placions en position de régler efficacement les litiges commerciaux.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est fait le défenseur du commerce agricole du Canada afin de briser les obstacles au commerce au Canada et à l'étranger. Grâce à la collaboration avec nos partenaires provinciaux, nous continuons à rechercher la signature d'accords sur des tribunes comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue d'établir des règles commerciales plus strictes et plus équitables pour tous. Le Ministère a aussi assuré de nouveaux marchés aux produits canadiens en négociant de nouveaux accords comme celui de la Zone de libre-échange des Amériques.




Le commerce est un effort d'équipe

La science joue aussi un rôle d'importance dans la gestion du commerce. Les vastes herbiers et collections de culture du Ministère donnent aux chercheurs le matériel nécessaire à la mise au point rapide de procédés d'échantillonnage efficace du sol et permettent à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de montrer qu'elle peut contrôler et éradiquer avec succès la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard.



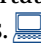
Les conclusions de l'examen du processus de consultation de l'OMC ont été compatibles avec ceux de la tribune sur l'obtention d'appuis. Les résultats de l'examen ont souligné la nécessité pour les gouvernements d'établir et d'entretenir des relations avec des groupements qui représentent des intérêts non traditionnels.

DANS CE QUI SUIT, NOUS PRÉSENTONS DES EXEMPLES DE NOS RÉSULTATS DANS CE DOMAINE :

Les intérêts du Canada en matière de commerce agroalimentaire ont été défendus

- Le Canada a continué à raffermir sa position sur le marché international et a renforcé son rôle de chef de file mondial dans le secteur agricole par les négociations sur la libéralisation des échanges comme la négociation du nouvel accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica. 
- Les intérêts du Canada ont été défendus au cours de la première phase des négociations en agriculture de l'Organisation mondiale du commerce. La position de négociation initiale du Canada, qui est appuyée par les intervenants canadiens, comprend l'élimination des subventions à l'exportation, la réduction maximale ou l'élimination du soutien interne qui fausse les échanges et des améliorations véritables et substantielles de l'accès au marché pour tous les produits agricoles et alimentaires. Elle réclame également le maintien de la capacité du Canada à appliquer des systèmes de commercialisation ordonnée des marchés. 
- Le Canada a pris un rôle de chef de file pour tenter de préserver la biodiversité mondiale grâce à son soutien constant à la Convention sur la diversité biologique et dans les négociations sur le *Protocole de Cartagena sur la biosécurité*. 

Élimination des obstacles au commerce

- Des litiges commerciaux ont obligé le Canada à défendre le secteur canadien. L'interdiction imposée par les États-Unis d'importer des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard a été levée en six mois et l'accès à un marché d'une valeur de 35,5 millions de dollars en 1999 a été rétabli.  Les pratiques commerciales de la Commission canadienne du blé ont été aussi défendues lors d'une enquête en vertu de l'article 301 de la *U.S. Trade Act* de 1974. 
- Des obstacles au commerce à l'étranger ont été levés, ouvrant ainsi de nouveaux marchés aux produits agricoles et alimentaires du Canada. Par exemple, le vin de glace de la Colombie-Britannique et de l'Ontario a obtenu l'accès au marché de l'Union européenne, et les exportations devraient atteindre 20 millions de dollars en cinq ans. 

CONFIANCE DU CONSOMMATEUR – DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

Gagner la confiance des consommateurs suppose que nous leur donnions, au Canada et à l'étranger, plus d'information sur la façon dont leurs aliments sont cultivés et transformés. Cela suppose également le recours à nos compétences techniques pour la mise au point de nouvelles technologies d'analyse des aliments et de dépistage génétique afin de déceler les maladies; cela suppose l'instauration d'un système d'inspection des aliments auquel les consommateurs puissent faire confiance. De concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada et le secteur, nous nous sommes employés à mettre l'accent sur la salubrité à chaque étape de la production alimentaire.

Le Ministère s'est employé à prévoir et à comprendre les perceptions et les préférences des consommateurs et à les intégrer dans ses politiques et ses programmes. L'analyse et les conseils stratégiques pertinents et opportuns ont complété le travail accompli par nos partenaires, faisant ainsi du Canada un chef de file mondial dans ce domaine.

Par l'intermédiaire de consultations avec les Canadiens, le Ministère a pris connaissance des opinions sur l'orientation future du secteur agricole et a acquis des connaissances sur les questions émergentes qui ont une importance dans le maintien de la confiance du consommateur.

LES ACTIVITÉS SUIVANTES DU MINISTÈRE SOULIGNENT QUELQUES-UNS DES PROJETS CLÉS RÉALISÉS EN 2000-2001 :

Plus grande participation du citoyen

- Le succès suppose que le Ministère aille plus loin que l'industrie agricole et agroalimentaire pour atteindre les citoyens du Canada, des régions rurales et urbaines, qui s'attendent à ce que le secteur agricole leur procure des aliments salubres, un environnement propre et des produits qui améliorent la qualité de leur vie. Les intéressés comprennent non seulement les producteurs et divers secteurs de l'industrie alimentaire, mais aussi des organisations non gouvernementales, des associations communautaires, des groupements voués à la promotion de santé, des universitaires, les provinces, les territoires et les consommateurs. En réponse, nous avons adopté une approche fondée sur l'obtention d'appuis dans toutes nos consultations et nos initiatives visant à engager le citoyen.

Mise au point et mise à jour de nouvelles normes

- Afin de conserver la confiance élevée que le consommateur témoigne à l'égard de la qualité, de la salubrité et de la production du système alimentaire du Canada, des travaux se poursuivent avec l'Office des normes générales du Canada (ONGC), après consultation d'un large éventail d'intéressés afin : de concourir, avec l'étroite collaboration de Santé Canada, à la mise au point d'une norme sur l'étiquetage volontaire des aliments issus de la biotechnologie; et à la mise à jour et à la tenue d'une norme nationale sur la production biologique à l'échelon international, comme l'Union européenne, les États-Unis ou les normes du Codex sur la production biologique.

Pour parvenir à ce que les consommateurs aient une meilleure connaissance des aliments qu'ils consomment et une plus grande confiance en eux, les Canadiens ont eu l'an dernier un plus grand accès à de l'information sur la biotechnologie.

Objectif

Faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est d'utiliser les ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui de demain.

Dépenses en 2000-2001 :
135,8 millions de dollars

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Le résultat stratégique du Ministère, Santé de l'environnement, insiste sur la promotion de la gérance de l'environnement et la sensibilisation à l'environnement. Ce résultat stratégique vise à faire du Canada un chef de file mondial dans la mise au point de produits et de méthodes agricoles utilisant les ressources naturelles du Canada de façon responsable. La poursuite de ce résultat stratégique a aidé le Canada à s'attaquer aux problèmes mondiaux, comme le changement climatique, en respectant des engagements internationaux tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vertu du Protocole de Kyoto.

Ces initiatives sont menées au moyen de deux principaux engagements en matière de résultats :

- *La sensibilisation à l'environnement*
- *La gérance de l'environnement*


SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001


Le Ministère, de concert avec l'industrie et d'autres partenaires, s'est efforcé de mettre au point et de fournir des produits et des méthodes concurrentiels tout en respectant l'environnement. Nous favorisons la sensibilisation à l'environnement comme base à des prises de décisions efficaces pour régler les problèmes agro-environnementaux. La gérance de l'environnement est cruciale au maintien de la valeur et de l'intégrité des biens environnementaux du Canada. Le Ministère s'occupe d'intégrer les considérations environnementales et économiques aux prises de décisions ministérielles, sectorielles, communautaires et individuelles.

Nous avons joué un rôle de chef de file, avec nos partenaires et l'industrie, afin de promouvoir la sensibilisation à l'environnement et une compréhension des enjeux environnementaux au moyen de recherches et de suivis scientifiques. Agissant au nom des Canadiens, nous avons travaillé de concert avec les provinces et les territoires à assurer que la stratégie environnementale la plus efficace soit mise en œuvre.

LE MINISTÈRE A SOULIGNÉ L'IMPORTANCE DE PRÉSERVER LA SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT CANADIEN PAR LES RÉSULTATS SUIVANTS :

Nouveaux partenariats pour évaluer les eaux des Prairies

- Dans un effort pour assurer la durabilité à long terme de l'agriculture dans les Prairies, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) et la Commission géologique du Canada (CGC) ont élaboré, conjointement, des stratégies pour évaluer si les eaux souterraines avaient été touchées par le changement climatique. Ces projets ont obtenu l'appui du Fonds d'action pour le changement climatique du gouvernement du Canada et de la Coopérative des Prairies pour la recherche en adaptation. 

Nos chercheurs ont mis au point une banque de données liée à l'Internet appelée Système d'information taxonomique intégré (SITI), qui donne accès aux Canadiens à de l'information sur la biodiversité, la biocomplexité, le biocontrôle, la génétique moléculaire, le commerce international et d'autres sujets. 



Le Ministère a entrepris une évaluation environnementale de l'assurance-récolte. Cela signifie que nous avons amélioré les capacités d'analyse pour tenir compte des facteurs environnementaux dans nos prises de décisions.

<http://www.agr.ca/policy/epad/french/pubs/adhoc/98009r/sum.htm>




L'Administration du rétablissement agricole des Prairies, en partenariat avec le ministère de la Santé publique de la Saskatchewan et Saskatchewan Water, a coordonné le nettoyage des approvisionnements en eau à la suite de l'inondation qui a dévasté Vanguard, en Saskatchewan, et la région le 3 juillet 2000.

<http://www.agr.ca/pfra/water/supplyf.htm>

Méthodes durables de gestion des terres et des eaux

- Pour répondre aux préoccupations des Canadiens concernant le « risque de contamination des eaux souterraines », nous avons, de concert avec des planificateurs provinciaux et municipaux et l'industrie porcine, élaboré des stratégies en vue de gérer l'élimination des effluents de façon durable et écologique. 
- Dans un effort pour accroître les méthodes durables d'utilisation des terres, le Ministère a travaillé à la mise en œuvre du programme de crédits fiscaux pour l'environnement, et ce, en collaboration avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, Canards illimités Canada, la Northwest Soil Management Association et les municipalités rurales de Strathcona et de Mountain. 

Sensibilisation accrue à l'environnement

- La nécessité d'accroître la sensibilisation et l'engagement des producteurs canadiens afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre a mené à l'élaboration du Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique. Le programme détermine et promeut l'utilisation de meilleures méthodes de gestion de l'environnement à la ferme. 
- L'impact sur l'environnement des secteurs primaire et de la transformation des aliments a été réduit en favorisant une moins grande dépendance à l'égard de l'utilisation de carburants fossiles. AAC a encouragé l'adoption de méthodes plus écologiques en fournissant de l'information et des analyses sur les carburants de rechange. 
- Le rapport intitulé *Paysages agricoles des Prairies : un examen des ressources en sols* a été publié pour appuyer les stratégies visant à assurer une croissance durable de l'agriculture dans les Prairies. Le rapport fournit aux décideurs une analyse unique des méthodes d'utilisation des terres et des caractéristiques des paysages. 

GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT – DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001


Le rôle de tous les ordres de gouvernement, en tant que défenseurs du maintien d'un environnement sain, est crucial pour maintenir la capacité du système canadien de l'agriculture

et de l'agroalimentaire de produire les produits agricoles alimentaires et non alimentaires que veulent nos clients. Nous nous sommes efforcés, au cours de l'année écoulée, de promouvoir les avantages d'une protection améliorée de l'environnement. Parallèlement, nous avons pris des mesures pour réduire le plus possible les risques pour le secteur agricole et agroalimentaire en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de gestion qui soient à la fois optimales et durables sur le plan économique.


Les efforts pour accroître l'adoption et l'utilisation de systèmes durables de gestion des terres et des eaux assureront une plus grande sécurité économique aux générations futures. Grâce à l'adoption, par les producteurs, de technologies intelligentes et de solutions à leur portée, nous nous efforçons de faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est d'utiliser de façon avertie les ressources environnementales du Canada.

LE MINISTÈRE S'EST ATTAQUÉ À L'IMPORTANCE D'UNE MEILLEURE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT EN ADOPTANT LES MOYENS SUIVANTS :

Une nouvelle stratégie de développement durable



- Le Ministère a élaboré un cadre décisionnel en matière d'environnement pour orienter ses décisions au cours des prochaines années. Ce cadre fera en sorte que nos politiques et nos programmes tiendront davantage compte des questions d'environnement, d'intégration économique et sociale et de durabilité. Notre deuxième Stratégie de développement durable, *L'agriculture en harmonie avec la nature*, a été déposée au Parlement le 14 février 2001. Vous trouverez des renseignements plus détaillés sous *Initiatives gouvernementales – Stratégie de développement durable*. 

La mesure du rendement environnemental


- Pour mesurer le rendement en matière d'environnement, nous avons établi 14 indicateurs agro-environnementaux qui mesurent les principales conditions environnementales découlant de l'activité agricole. Ces indicateurs, liés à nos analyses et à nos modélisations, nous aideront à frayer la voie à la santé environnementale et à la croissance durable. 

L'érosion mondiale du patrimoine génétique des végétaux que nous cultivons et de leurs espèces apparentées sauvages est une grave préoccupation pour tous. La « Banque canadienne de clones » du Ministère aide à préserver ces végétaux. La banque conserve un réservoir de matériel génétique que les sélectionneurs et les chercheurs peuvent utiliser comme source de nouveaux caractères pour lutter contre la sécheresse, le réchauffement global, les mauvaises herbes, les insectes et les maladies.

Des méthodes durables de gestion des terres

- Pour répondre aux préoccupations des Canadiens concernant l'impact des exploitations d'élevage à grande échelle sur l'environnement, le Ministère a lancé l'Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage (IEE). Dans le programme, on a créé le Conseil de gestion et accordé un million de dollars pour la mise au point de technologies en vue de régler ces problèmes. L'un des projets s'attache à la réduction des odeurs et des émissions de gaz provenant des bâtiments où sont élevés les porcs, ce qui répond à la préoccupation environnementale de plus en plus grande associée à l'expansion de la production porcine. 
- Le Plan de gestion des risques de sécheresse en agriculture (PGRSA) a été élaboré pour répondre au besoin de gestion de la sécheresse et pour se préparer à des sécheresses en Alberta. 

Un nouveau centre d'intérêt pour la biodiversité

- La biodiversité est l'un des éléments clés de notre programme de gestion de l'environnement. Nous avons notamment entrepris, à cet égard, l'élaboration de stratégies pour réduire ou éliminer les impacts négatifs de l'agriculture dans les Prairies; il en a découlé le Rapport sur les stratégies de relance. 

On a en outre jeté les bases d'une grande conférence nationale sur la bio-informatique, pour appuyer les efforts nationaux en vue de gérer la biodiversité.

Pour relever le défi qui consiste à faire en sorte que les consommateurs comprennent mieux ce qui entre dans la composition des aliments qu'ils consomment et qu'ils aient davantage confiance dans ces aliments, nous avons offert aux Canadiens, l'an dernier, un meilleur accès aux données sur la biotechnologie.

INNOVATION PROPICES À LA CROISSANCE

Le résultat stratégique du Ministère, Innovations propices à la croissance, énonce notre engagement à l'égard de la mise au point et de l'adoption de produits, de méthodes et de pratiques qui contribuent à assurer la compétitivité et la durabilité environnementale du Canada. Ce résultat stratégique comprend la promotion de pratiques novatrices dans tout ce que nous faisons, allant de l'investissement, du commerce, de la politique, des cadres de réglementation à la recherche et au développement.

La promotion de produits *Fabriqués au Canada*, par l'intermédiaire du Service d'exportation agroalimentaire et de recherches, grâce auxquelles nous continuons à trouver de nouvelles façons d'améliorer les produits agricoles, illustre que nous avons relevé ce défi.

Les objectifs de ce résultat stratégique sont mis en œuvre au moyen de trois principaux engagements en matière de résultats :

- *Innovation et découverte*
- *Compétences et investissement*
- *Diversification des marchés*

INNOVATION ET DÉCOUVERTE — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

Pour prospérer au sein de cette nouvelle économie mondiale du savoir, nous devons faire preuve d'esprit d'innovation, être capables de nous adapter et adopter des pratiques économiques ouvertes vers l'extérieur. Le succès du secteur repose sur la capacité continue de l'industrie de développer et de commercialiser un large éventail de nouveaux produits et de trouver des façons novatrices de les commercialiser.

Le Ministère a commencé à intégrer les priorités de recherche et de développement aux connaissances concurrentielles du secteur privé sur les marchés, les règlements, les facteurs démographiques, les sciences et la technologie.

Objectif

Favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial dans la production d'aliments et d'autres produits agricoles et dans la prestation de services connexes, de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Dépenses en 2000-2001 :
403,1 millions de dollars

PARMI LES EXEMPLES DE NOS PROJETS DE RECHERCHE NOVATEURS QUI MONTRENT ÉGALEMENT QUE NOUS AVONS ACCRU L'AVANTAGE CONCURRENTIEL DU CANADA, CITONS :

Une nouvelle capacité de recherche

- Le ministre Lyle Vanclief a officiellement inauguré le nouveau Centre de recherche sur les aliments de 10 millions de dollars de Guelph, en Ontario. Axé sur les nouveaux segments des aliments fonctionnels et des nutraceutiques de l'industrie agroalimentaire, le Centre est placé dans une position stratégique puisqu'il se trouve à une heure de voiture de là où s'effectuent 40 p. 100 des activités de transformation des aliments du pays. L'une de ses caractéristiques particulières est l'usine pilote de transformation qui permet aux chercheurs d'évaluer les effets de la transformation alimentaire sur les pathogènes d'origine alimentaire communs.

De nouvelles variétés culturales

- Le Ministère continue à veiller à ce que la production agricole soit la meilleure du monde. Le blé dur, à partir duquel les pâtes sont fabriquées, représente environ 18 p. 100 du blé cultivé au Canada. Nos recherches viennent de produire deux nouvelles variétés de blé, AC Avonlea et AC Navigator, qui devraient grandement contribuer à la consolidation de notre part du marché mondial.
- Notre Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) produit chaque année une abondance d'excellents résultats de recherches axées sur les marchés. L'un des projets qui aura une incidence à long terme marquée sur l'agriculture dans l'Ouest est la mise au point d'une graine oléagineuse comestible à partir de la moutarde. La nouvelle variété, *Brassica juncea*, vient de recevoir la désignation GRAS (généralement reconnu inoffensif) aux États-Unis. C'est cette désignation qui a propulsé le canola sous les feux de la rampe comme la deuxième culture en importance dans les Prairies (après le blé), avec 5,5 millions d'hectares ensemencés annuellement.

Un besoin réduit de pesticides

- Au Manitoba et en Saskatchewan, la cécidomyie du blé est l'insecte qui cause le plus de dégâts au blé, ce ravageur entraînant des pertes de plus de 100 millions de dollars par année.

Reconnu mondialement pour sa grande qualité et sa valeur culinaire supérieure, le blé dur canadien a conquis 70 p. 100 du commerce mondial de cette variété de blé.

Cette percée de la moutarde devrait étendre la production de graines oléagineuses dans la prairie aride du Sud et ajouter entre un et deux millions d'hectares à la base de production existante.

Grâce à nos recherches, nous sommes parvenus à transférer la résistance du blé d'hiver au blé de printemps. Cette résistance tue plus de 99 p. 100 des larves, éliminant ainsi le besoin de recourir à des pesticides coûteux et potentiellement nuisibles à l'environnement.

- Nos recherches ont également permis d'identifier des sources de résistance naturelles à *Fusarium graminearum* dans des variétés chinoises de blé. Les marqueurs de trois gènes ont été protégés par brevet pour les Canadiens. Cette étape importante accélérera considérablement la recherche en amélioration génétique et devrait mener à des progrès marqués au cours des prochaines années dans la mise au point de variétés de blé résistantes à la brûlure de l'épi.

De nouvelles utilisations pour les produits agricoles

- Notre recherche en vue de produire des composés nutraceutiques à partir de produits courants comme les tomates et les bleuets et de produits plus exotiques comme l'argousier a mené à de nombreux marchés potentiellement lucratifs. Le Canada est l'un des principaux producteurs de produits agricoles qui peuvent être transformés en aliments fonctionnels et en nutraceutiques pour les marchés national et international. Pour obtenir plus d'information à ce sujet et sur d'autres résultats de recherche connexe, veuillez consulter notre site Web à : http://res2.agr.ca/research-recherche/ann-dir/result_f.html.

COMPÉTENCES ET INVESTISSEMENTS — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

La compétitivité du secteur agricole dépend de notre capacité d'attirer des gens et des investissements. De concert avec nos partenaires du fédéral, des provinces et de l'industrie, nous avons rehaussé la visibilité du Canada auprès des investisseurs et amélioré leur perception du Canada comme endroit de choix pour investir. Notre succès à produire et à mettre en œuvre des idées novatrices et à élargir l'économie canadienne dépend de la collaboration entre les Canadiens, les entreprises, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Les avantages économiques annuels globaux attribués à la lutte contre le *Fusarium graminearum* sont évalués à plus de 100 millions de dollars.

Les agronomes ont mis au point une nouvelle technologie pour extraire le lycopène de la peau des tomates et en fabriquer sous forme de capsules utilisables. Le lycopène est un composé doté d'un potentiel énorme sur le marché des nutraceutiques. Il pourrait prévenir le cancer et les maladies cardiovasculaires. Les travaux devraient permettre le développement de l'industrie canadienne du lycopène.

PARMI LES INITIATIVES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA QUI ONT CONTRIBUÉ À FAIRE DU CANADA UN ENDROIT OÙ IL FAIT BON INVESTIR, CITONS :

La mise en œuvre de stratégies intégrées

- Il fallait une approche intégrée pour cibler la promotion de l'investissement, régler les obstacles à l'expansion et retenir l'investissement des entreprises, et examiner, avec des décideurs responsables, les options concernant les enjeux réglementaires à long terme. Le Ministère, en collaboration avec les provinces et ses autres partenaires fédéraux, a élaboré et mis en œuvre une stratégie intégrée pour attirer l'investissement.


En 1999, l'investissement étranger direct total au Canada a augmenté de 20,8 milliards de dollars (9,5 p. 100) pour atteindre près de 240 milliards de dollars.

La promotion active de l'investissement au Canada

- Corrigeant les fausses perceptions des investisseurs au sujet de l'intérêt du Canada comme endroit où investir, le Ministère a coparrainé des projets d'investissement sous l'égide d'Image de marque du Canada à Boston et à Dallas. Des recherches auprès de cadres supérieurs, lancées en Nouvelle-Angleterre, serviront de base à une campagne ciblée à Boston pour rehausser la sensibilisation aux points forts uniques du Canada dans le secteur des sciences de la vie.
- Le Ministère a coparrainé une étude sur les coûts relatifs de faire des affaires en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. L'étude a permis une plus grande sensibilisation à la compétitivité continue du Canada en termes d'indicateurs, notamment une main-d'œuvre hautement qualifiée, des capacités régionales dans les grappes et l'infrastructure de recherche, les systèmes de santé et de sécurité et les coûts de la main-d'œuvre.
- Débloquant le potentiel du Canada de capter sa part de l'économie des sciences de la vie en pleine croissance, le Ministère, de concert avec les provinces, a élaboré une stratégie intégrée pour attirer l'investissement dans le secteur agroalimentaire.

L'accent placé sur la compétitivité

- L'initiative *L'adaptation agricole : une approche coopérative* examine de nouvelles solutions pour améliorer la compétitivité du secteur et sa capacité de conquérir de nouveaux marchés. L'approche a été élaborée avec la Canadian

Co-operatives Association et le Conseil canadien de la coopération et a été financée par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural. 

L'encouragement des investissements dans la recherche et le développement


- Pour accélérer le transfert technologique, le Programme de partage des frais pour l'investissement en recherche-développement (PPFI) du Ministère accorde un montant égal aux investissements axés sur le marché effectués par le secteur privé en recherche et en développement agricole. Ce montant s'est élevé en moyenne à 64 millions de dollars au cours des dernières années.

DIVERSIFICATION DES MARCHÉS — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

En 2000-2001, le Ministère a appuyé les efforts du secteur pour conquérir de nouveaux marchés intérieurs et étrangers. Ensemble, nous avons favorisé la diversification des marchés en gérant le volet agricole et agroalimentaire d'Équipe Canada afin d'aider les entreprises canadiennes à percer sur les marchés mondiaux. Les ventes de matières premières agricoles et de produits agroalimentaires canadiens, au Canada et à l'étranger, ont représenté 23,1 milliards de dollars d'exportations. Notre engagement à produire des produits agricoles de qualité a contribué à faire du Canada un chef de file sur les marchés mondiaux. Grâce à cet engagement, les produits canadiens demeurent le choix des consommateurs.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE NOS RÉALISATIONS :

Amélioration de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires

- Le Ministère travaille avec les producteurs à mettre en place un système de retraçage des produits agricoles après leur départ de la ferme. La mise en œuvre d'un système unique d'identification des animaux est l'un des points saillants de notre travail avec le secteur de l'élevage. 

De concert avec la Commission canadienne du lait et d'autres intervenants, le Ministère a modifié les catégories de lait, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'utilisation de lait par les transformateurs de deuxième cycle et, partant, à des produits à valeur ajoutée.


Le PPFI offre également des possibilités d'emploi à AAC et chez nos partenaires de l'industrie à des diplômés en sciences étudiant au 2^e cycle ou au 3^e cycle. Aaron Mills, un diplômé du Nova Scotia College of Agriculture, travaille à un projet du PPFI à notre station de recherches de Charlottetown. Dans le cadre du projet, on examine le développement des maladies dans les pommes de terre après la récolte. La recherche de M. Mills représente une importante partie de sa maîtrise en sciences à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'accent placé par le Ministère sur des stratégies intégrées pluriannuelles et les partenariats entre l'industrie et le gouvernement est en train de rapporter des dividendes. La stratégie pour les cultures spéciales, en place depuis 1992, a permis au Canada de devenir l'un des principaux joueurs mondiaux dans la production de cultures spéciales (p. ex. les pois, les lentilles, les pois chiches, les haricots, la moutarde, la graine à canaris, etc.). Les cultures spéciales canadiennes sont maintenant vendues dans plus de 110 pays du monde. Depuis 1992, la production de légumineuses à graines du Canada a quintuplé (passant de 900 000 tonnes à 5 000 000 de tonnes en 2000, d'une valeur de 1,4 milliard de dollars).


Démonstration des produits canadiens

- Nous avons fait la promotion des produits *Fabriqués au Canada* dans le monde entier par l'intermédiaire du Bureau des marchés internationaux, en participant à des foires commerciales et en organisant des missions commerciales. Nous avons en outre aidé des entreprises prêtes à l'exportation à amener leurs produits sur les marchés et fourni une aide directe aux entrepreneurs agricoles.

Plus grande sensibilisation aux débouchés

- Sensibilisation et utilisation accrue, par les producteurs, des débouchés des marchés et des activités de promotion du commerce grâce à la prestation efficace de rapports d'information sur les marchés intérieurs et internationaux de première qualité et opportuns, qui permettent aux entreprises canadiennes de mieux commercialiser leurs produits. Le site Web du Service d'exportation agroalimentaire (SEA) a fait la promotion des produits agroalimentaires et des fournisseurs canadiens dans le monde entier. Ce lien électronique tient les exportateurs actuels et potentiels mieux informés des conditions et des enjeux présents des marchés. 

Information s'adressant aux Canadiens

- Il est également fondamental de tenir les producteurs informés des possibilités de diversification. L'équipe de recherche du Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux a publié le premier ouvrage sur les cultures médicinales canadiennes. Il contient des descriptions complètes de plantes médicinales indigènes susceptibles de devenir rentables commercialement. Il fournit en outre des conseils pratiques pour mettre sur pied une entreprise de plantes médicinales.
- Le Ministère a continué d'accroître la disponibilité de données sur les marchés pour les Canadiens grâce à AAC en direct. 

Recherche de débouchés

- Le Ministère continue, avec ses partenaires, d'exploiter les possibilités de diversification. Par exemple, le Flax Consortium, constitué d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de l'Université de la Saskatchewan et du London Health Sciences Centre, vient de signer une licence avec le secteur privé pour commercialiser sa technologie du lignane de lin. Le Canada est le principal exportateur mondial de graines de lin.
- AAC a également aidé l'industrie à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies sectorielles pluriannuelles par le truchement du Bureau des marchés internationaux.

Le secteur canadien des céréales et oléagineux a été renforcé par les Stratégies de développement des marchés agroalimentaires (SDMA) du Ministère. Ces stratégies pluriannuelles intégrées, auxquelles participent tous les segments du secteur, sont responsables de près de 600 millions de dollars de ventes additionnelles par année dans le secteur des céréales et oléagineux, et ce, depuis le début du programme. Voici les débouchés réalisés :

Canola - Des projets tels des essais de démonstration du tourteau de canola effectués au Mexique au début des années 1990 ont contribué à faire connaître ce produit et à le faire accepter par les éleveurs de bétail. Nos exportations de semences de canola au Mexique sont passées de moins de 100 000 tonnes au début des années 1990 à 800 000 tonnes en 2000, ce qui représente une augmentation de 200 millions de dollars par année.

Lin - La stratégie pour le lin a appuyé des activités visant à renverser la tendance à la diminution dans la production de lin. Celle-ci a augmenté de 300 p. 100 (de 337 000 tonnes en 1992-1993 à 1 022 000 tonnes en 2000). Aux coûts actuels, ce volume additionnel, dont la majorité est exportée, représente des recettes supplémentaires de 210 millions de dollars.

Les recherches indiquent que l'utilisation régulière du lin dans le régime alimentaire est associée à une réduction des facteurs de risque liés aux maladies cardiaques, au diabète et à l'hypertension.

Soja - La stratégie pour le soja a contribué à accroître les exportations de soja de qualité alimentaire de valeur élevée sur les marchés asiatiques. Ces exportations, qui s'élevaient à 50 000 tonnes en 1990, sont passées à environ 300 000 tonnes en 2000, et les ventes ont augmenté de près de 100 millions de dollars par année. De plus, l'expérience acquise dans le domaine de la préservation de l'identité (PI) pour servir ces marchés en leur offrant des variétés alimentaires spécifiques est maintenant appliquée par l'industrie canadienne du soja pour créer en Europe un important marché à identité préservée pour le soja non génétiquement modifié.


Malt - La stratégie de l'industrie brassicole canadienne est allée au-delà de la coordination des efforts de commercialisation et du travail collectif outre-mer. Le Ministère a aidé l'industrie à remplacer des variétés obsolètes par des variétés nouvelles et plus concurrentielles, permettant ainsi au Canada de maintenir et d'augmenter sa part du marché. Les ventes sont passées de 400 000 à 500 000 tonnes depuis 1997, une valeur de ventes additionnelles de plus de 50 millions de dollars.

Initiatives menées à l'échelle gouvernementale

La présente partie porte sur les initiatives menées à l'échelle gouvernementale. Elles comprennent :

- *Le Partenariat rural canadien*
- *Les coopératives*
- *La Stratégie de développement durable*

PARTENARIAT RURAL CANADIEN

L'accent placé en permanence par le gouvernement fédéral sur les priorités du *Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural* a permis de mieux répondre aux enjeux et aux préoccupations des Canadiens des régions rurales. Le Partenariat rural canadien (PRC) et d'autres programmes ont été utilisés à l'appui de cette initiative menée à l'échelle gouvernementale. 

Le Secrétariat rural assure un leadership, à l'échelle gouvernementale, pour le *Cadre d'action fédéral* en améliorant l'accès aux programmes et aux services fédéraux, en raffinant et en favorisant l'application de la lentille rurale aux initiatives gouvernementales, en mettant en œuvre des initiatives rurales horizontales comme les projets pilotes du PRC, et en poursuivant le Dialogue rural. L'écoute des citoyens canadiens qui vivent dans les régions rurales et éloignées est la pierre angulaire des divers éléments du PRC.

La présence fédérale dans les régions a été améliorée grâce à un plus grand nombre d'activités des Équipes rurales, qui sont composées de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux qui s'occupent des questions locales en collaboration avec les Canadiens des régions rurales et éloignées.


Objectif

Diriger et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique rurale à l'échelle gouvernementale qui répond aux défis et aux enjeux des Canadiens des régions rurales au moyen d'initiatives de partenariat entre les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les divers intervenants du milieu rural.

Un plan d'action rural, qui contient 54 mesures précises de suivi, a été élaboré à partir de la rétroaction reçue à la Conférence.

http://www.rural.gc.ca/conference/rap-par_f.phtml

Un dialogue renforcé avec les Canadiens des régions rurales et le gouvernement fédéral


- Une conférence rurale nationale a eu lieu à Magog-Orford, au Québec, du 27 au 30 avril 2000. Plus de 500 citoyens des régions rurales et éloignées du Canada y ont participé pour partager leurs expériences et leurs succès et fournir une rétroaction sur le rendement du fédéral. Une série de 54 mesures gouvernementales précises a été établie à partir des priorités déterminées à la conférence. Par exemple, on a lancé l'Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles, qui finance des organismes ruraux, des projets de partenariat, des conférences et des recherches.
- D'autres séances de Dialogue rural, également organisées dans les régions et privilégiant des solutions locales aux problèmes locaux, ont témoigné de l'engagement important des Canadiens des régions rurales. 

Les programmes fédéraux mis en place dans les régions rurales répondent de mieux en mieux aux besoins des Canadiens des régions rurales


Dans le cadre de la lentille rurale, on est en train de concevoir des programmes comme le Programme d'infrastructure du Canada, qui prévoit une affectation désignée pour le secteur rural dans chacune des provinces. Les changements au programme d'assurance-emploi saisonnier dont on vient de faire l'essai répondent également aux besoins uniques des Canadiens des régions rurales. Le Secrétariat rural a élaboré un nouveau *Guide d'utilisation de la lentille rurale* à l'intention des fonctionnaires fédéraux afin qu'ils puissent donner avis et conseils sur l'évaluation de l'impact des initiatives proposées pour le Canada rural.

En mai 2000, le gouvernement canadien a bonifié son engagement au Programme de développement des collectivités en attribuant 90 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Cet investissement sert à créer de nouvelles Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), à accroître le financement des Sociétés existantes et à améliorer les services aux collectivités dans l'ensemble du pays.

Au cours de la troisième ronde, cent projets pilotes ont été approuvés et l'engagement fédéral dans le cadre du PRC s'élève

à 2,9 millions de dollars. Ces projets montrent des approches créatives et novatrices au développement communautaire au Canada rural. 

Les Canadiens qui vivent en régions rurales ont accès à plus d'information sur les programmes fédéraux


Le premier *Rapport annuel au Parlement* fait ressortir plus de 500 programmes et services fédéraux qui sont offerts aux Canadiens vivant en régions rurales. 

Le Service canadien d'information rurale (SCIR) répond aux besoins d'information des Canadiens des régions rurales et éloignées en fournissant des guides aux services d'information, des troupes d'information sur mesure en réponse à des demandes de renseignements précises, un site Web des sources de développement rural, des renvois à des sources d'information spécialisées et des recherches bibliographiques sur mesure. En 2000-2001, le Service a reçu plus de 1 700 demandes d'information et son site Web a enregistré 320 000 visites.

L'évaluation des projets pilotes de la première ronde du PRC fournit une mine d'informations qui peuvent être partagées avec d'autres collectivités.

Le gouvernement a mis en place, par le truchement de Service Canada, un réseau de points d'accès à guichet unique qui offre des renseignements de base sur les programmes et les services, notamment 44 programmes et services dans les régions rurales.

Le Programme d'expositions rurales s'est rendu cette année dans quelque 115 activités dans des régions rurales et éloignées du Canada et a fourni des renseignements utiles sur les programmes et les services gouvernementaux aux citoyens de ces régions.

Le Secrétariat rural publie le *Répertoire de poche des programmes et des services ruraux*, qui est distribué dans tout le pays. 

COOPÉRATIVES

Au cours de la dernière année, le Secrétariat aux coopératives a élargi et favorisé l'utilisation des coopératives comme outil pour répondre aux priorités, relever les défis et saisir les débouchés, pour le secteur et pour l'ensemble des Canadiens. Le Secrétariat aux coopératives, en partenariat avec le secteur, a augmenté les

Le projet pilote communautaire sur les crustacées et coquillages mis en place sur la côte Nord de la Colombie-Britannique a permis un partenariat des divers gouvernements avec des groupes des Premières nations afin de créer une industrie des crustacées et coquillages là où il n'en existait pas.


Objectif

Faciliter l'interaction des coopératives avec le gouvernement fédéral en travaillant de concert avec les ministères fédéraux pertinents, en consultant le secteur coopératif, les représentants des provinces et d'autres.


données partagées avec d'autres ministères fédéraux et permis à l'ensemble des Canadiens de mieux comprendre les coopératives. En outre, des consultations interministérielles ont permis de mieux comprendre les coopératives et de cerner les possibilités pour celles-ci de contribuer aux objectifs des collectivités et du gouvernement.

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS :

Une nouvelle Loi sur les coopératives au Canada

- Le Secrétariat, avec ses partenaires du secteur et du gouvernement, a élaboré une nouvelle loi fédérale sur les coopératives régissant les coopératives au sein du gouvernement. La nouvelle loi est entrée en vigueur en 2000 – les modifications (projet de loi S-11) ont été adoptées en 2001. Plusieurs provinces ont depuis entrepris la mise à jour de leurs lois en prenant modèle sur la loi fédérale. 

Solutions de rechange pour accroître la rentabilité des fermes

- Nous avons examiné, avec des producteurs agricoles, de nouvelles solutions pour améliorer la rentabilité des fermes, en préparant L'adaptation agricole : une approche coopérative. Cette initiative est financée par le FCADR. 

Sensibilisation accrue à l'importance des coopératives

- Grâce à diverses publications, tribunes et consultations interministérielles, on constate et comprend mieux la contribution du modèle coopératif à la qualité de vie des Canadiens. Ces initiatives ont permis de développer une compréhension commune des coopératives au sein des institutions fédérales et ont contribué à créer des règles du jeu uniformes pour les coopératives.

Accroissement de la collaboration interministérielle sur les enjeux coopératifs

- Des initiatives ont été entreprises, en collaboration avec AAC et d'autres ministères, en vue d'explorer le potentiel de la formule coopérative dans des domaines prioritaires du gouvernement, notamment dans la revitalisation du secteur agricole, la durabilité du secteur, le développement des collectivités autochtones et la cohésion sociale.


STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère vise à protéger la base de ressources naturelles du Canada, à empêcher la qualité du sol, de l'eau et de l'air de se dégrader, à préserver la biodiversité et à contribuer au bien-être économique et social de l'ensemble des Canadiens. Elle vise en outre à assurer un approvisionnement en produits agroalimentaires sûrs et de première qualité, et à sauvegarder le mode de vie et le bien-être des travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire et de leurs familles.

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LES POINTS SAILLANTS DE NOS RÉALISATIONS :

Une stratégie de développement durable renouvelée

Le Ministère, de concert avec des intervenants, a dirigé ses efforts vers le renouvellement de sa stratégie de développement durable. La nouvelle stratégie, qui portera sur 2001 à 2004, table sur les objectifs et les réalisations de la première stratégie du Ministère *L'agriculture en harmonie avec la nature*. Elle fournit un cadre qui orientera les programmes et les politiques ainsi que les prises de décisions du Ministère au cours des prochaines années de façon à favoriser la durabilité environnementale, économique et sociale du secteur.

En vertu du nouveau cadre, le Ministère poursuivra sa collaboration avec l'industrie et les autres intervenants dans la poursuite d'objectifs de développement durable qui contribueront à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens, y compris ceux des générations futures. 

Progrès réalisés sur les quatre orientations stratégiques de la première stratégie

Des progrès marqués ont été réalisés sur les quatre orientations stratégiques de la première SDD du Ministère. Des résultats ont été atteints pour chacun des quatre principaux domaines de la stratégie :

- **Accroître la compréhension.** Notre première SDD a permis de mieux comprendre le développement durable en fournissant des données opportunes et appropriées visant à encourager

Objectif

Produire et transformer les produits agricoles de façon durable à long terme et de manière à appuyer ou à rehausser la qualité de vie des Canadiens.

une plus grande intégration des facteurs environnementaux dans les prises de décisions sectorielles et ministérielles. Par exemple, nous avons amélioré notre capacité de faire rapport sur le rendement environnemental de l'agriculture en produisant 14 indicateurs agro-environnementaux.

- ***Meilleure protection de l'environnement et des ressources.*** Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré des pratiques qui rehaussent la protection des ressources naturelles et a encouragé leur adoption. Aux termes de la première SDD, il y a eu des réalisations importantes, par exemple le Programme national de conservation du sol et de l'eau, qui a permis d'aider environ 300 projets au Canada, notamment en améliorant la qualité et la conservation de l'eau et en réduisant les effets négatifs des engrais et des pesticides.
- ***Innovations et solutions aux problèmes environnementaux.*** L'amélioration de la durabilité de l'agriculture repose sur des critères scientifiques solides et sur l'innovation. Dans notre première SDD, nous nous sommes efforcés de régler la question de la gestion des éléments nutritifs sur plusieurs fronts, par exemple par l'élaboration d'un système de traitement des fumiers qui permet aux plantes de mieux capter l'azote, diminue le risque d'accumulation de phosphore et de ruissellements d'azote et permet de récupérer les biogaz (méthane), qui pourraient servir de sources d'énergie.
- ***Saisir les possibilités des marchés.*** La qualité de l'environnement et la croissance durable sont la clé de la commercialisation et du commerce dans le secteur de l'agroalimentaire. Le Ministère s'est activé à faciliter la diversification et la commercialisation de cultures favorables pour l'environnement et de promouvoir les débouchés liés aux cultures à valeur ajoutée écologiquement durables.

Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur les progrès réalisés par le Ministère au cours du dernier exercice relativement à ses engagements de SDD sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au <http://www.agr.ca/policy/environment>.

Données supplémentaires

AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a veillé à protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses dans les hippodromes en assurant l'intégrité du pari mutuel. Elle y est parvenue en assurant une supervision efficace et efficace du pari mutuel à l'intérieur du niveau de ressources qui lui a été attribué par le fédéral. L'ACPM contribue en outre à maintenir la viabilité de l'industrie canadienne des courses de chevaux en créant et en faisant la promotion des programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ACPM

- Il y a 85 hippodromes au Canada et 137 salles de pari qui sont considérées comme des prolongements extérieurs des hippodromes.
- La plus grande partie de chaque dollar parié, par le truchement du pari mutuel, est retournée aux parieurs gagnants.
- En 2000-2001, les recettes brutes des paris s'établissaient à 1,8 milliard de dollars.
- L'ACPM fonctionne dans un régime de recouvrement des coûts complet, dont les recettes proviennent d'une redevance exigée contre chaque dollar parié sur les courses de chevaux au Canada.
- La redevance est actuellement fixée à 0,8 p. 100 de tous les paris.

L'ACPM est une organisation fortement axée sur les affaires qui est en voie de réaliser son plan d'activités triennal. Le plan vise à maintenir les normes les plus élevées pour le pari mutuel et des stratégies commerciales claires ont été mises en place pour répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs. L'an dernier :

- des partenariats ont été créés avec tous les organismes provinciaux de réglementation, au sujet d'un programme national destiné à contrôler l'utilisation d'agents alcalinisés dans les courses de chevaux (TCO2);



Partenaires stratégiques de
l'Agence canadienne du pari
mutuel

Gouvernementaux

Agriculture et Agroalimentaire
Canada

Ministère de la Justice

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Conseil canadien des normes

Extérieurs

Public parieur

Industrie des courses
de chevaux

L'ACPM a examiné des
options de partenariat et
d'autres solutions pour régler
ses problèmes de dépenses
d'exploitation limitées.

- les programmes et les dépenses ont fait l'objet d'un suivi continu et ont été passés en revue pour s'assurer que l'ACPM pouvait soutenir les pressions financières et garantir un niveau élevé continu dans la prestation de ses programmes, de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible;
- un nouveau contrat de lutte contre les drogues équine a été accordé en juillet 2000, ce qui a entraîné des économies de programme substantielles qui ont été réinvesties dans le programme et utilisées pour combler les manques de ressources.

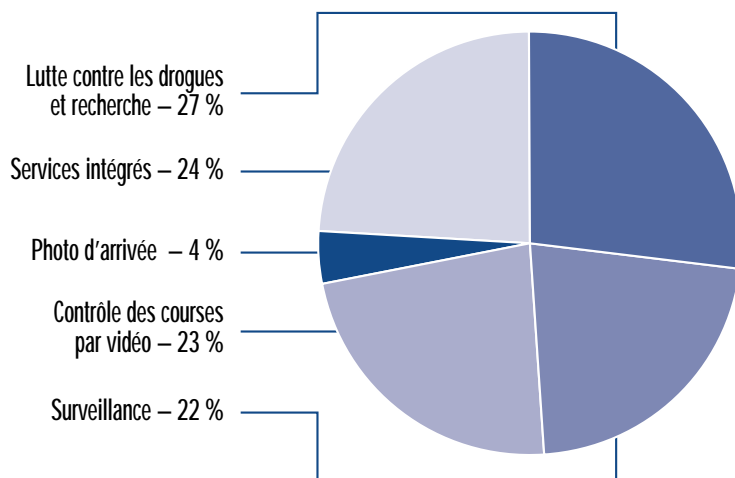
RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

Communications ouvertes et productives entre l'ACPM et l'industrie des courses de chevaux

- Un atelier fructueux entre l'industrie et l'ACPM a été organisé en avril 2000, auquel de nombreux organismes de réglementation de l'industrie et des provinces ont participé.
- Des réunions et des consultations constructives ont eu lieu pendant toute l'année avec les secteurs de la réglementation et de l'industrie sur les modifications aux règlements proposées et sur les initiatives stratégiques de l'Agence.
- Des rapports statistiques informatifs sur un large éventail de données concernant les courses de chevaux sont disponibles sur demande pour le public et l'industrie et se trouvent également sur le site Web de l'Agence à l'adresse <http://www.cpm-aacpm.gc.ca>.

DÉPENSES (%) PAR SECTEUR
DE PROGRAMME CLÉ
(13,7 MILLIONS DE DOLLARS)

ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ EFFICACES ET EFFICIENTES



Le public parieur canadien est protégé contre les pratiques frauduleuses aux hippodromes par les moyens suivants :

- présence de représentants de l'Agence à chacun des hippodromes chaque jour où des courses sont organisées;
- 28 p. 100 ou 81 163 poules sur 289 602 ont été vérifiés;

- des services de contrôle des courses par vidéo et/ou photo d'arrivée ont été fournis à 81 hippodromes;
- un programme efficace de lutte contre les drogues équine est en place – 53 827 échantillons officiels ont été testés en 2000, dont 92 (0,17 p. 100) cas positifs ont été détectés;
- en 2000, 41 drogues et métabolites différents ont été détectés, dont quatre pour la première fois au Canada (benzylamine, celecoxib, rofecoxib et temazepam).

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) est un organisme de portefeuille qui relève directement du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. Il est actuellement formé de neuf membres, dont une présidente à plein temps. Il est appuyé par un personnel à plein temps de quatorze personnes.

Le Conseil a été créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) afin de superviser les systèmes de commercialisation ordonnée pour les produits agricoles canadiens, à l'exception des produits laitiers et du blé. En 1993, la LOPA a été modifiée, et le Conseil a reçu le mandat de superviser la création et le fonctionnement des offices canadiens de promotion et de recherche de produits agricoles.

La principale fonction du Conseil consiste à veiller à ce que les systèmes de commercialisation ordonnée fonctionnent dans le meilleur intérêt de toutes les parties touchées, depuis les producteurs et les transformateurs jusqu'aux consommateurs. Il existe actuellement quatre offices canadiens établis en vertu de la Loi pour appliquer les plans de commercialisation régissant les denrées connexes. Ce sont l'Office canadien de commercialisation des oeufs (1972), l'Office canadien de commercialisation du dindon (1974), les Producteurs de poulet du Canada (1978) et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) (1986).



Revoir le fonctionnement
des systèmes de commer-
cialisation ordonnée

Rapport annuel du Conseil
national des produits
agricoles

[http://www.nfpc-cnpa.gc.ca/
français/reports/annual/review00f.
html](http://www.nfpc-cnpa.gc.ca/français/reports/annual/review00f.html)

MANDAT DU CONSEIL SELON LA DÉFINITION DE LA LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES

Conseiller le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada sur les questions relatives aux offices établis en application de la Loi sur les offices des produits agricoles en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;

Examiner les activités des offices afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objets énoncés dans la Loi;

Travailler avec les offices à promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles offerts sur les marchés interprovinciaux et d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet;

Consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices en vertu de la Loi.

En outre, le Conseil assume la responsabilité d'appliquer la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA). La LCPA permet de déléguer certains pouvoirs fédéraux touchant la commercialisation des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et d'exportation à des offices provinciaux de commercialisation, lorsque ces offices disposent du pouvoir de réglementer la commercialisation de ces produits au sein de leur propre province.

Le texte qui suit décrit les initiatives stratégiques du Conseil pour l'exercice 2000-2001. Pour plus de précisions concernant ces activités, veuillez consulter la Revue annuelle de 2000 qu'a publiée le Conseil national des produits agricoles.

La présidente,
Cynthia Currie

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET FAITS SAILLANTS DE 2000-2001

Travailler avec les provinces
et les territoires

Élaboration d'accords fédéraux-provinciaux-territoriaux révisés pour les quatre offices canadiens de la volaille et des oeufs

- Le Conseil est membre de l'Association nationale des organismes de surveillance agroalimentaires, qui regroupe les organismes de surveillance agroalimentaires de onze gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le CNPA. En 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont confié à l'Association nationale des organismes de surveillance agroalimentaires le mandat de réviser et de restructurer les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux existants dans les secteurs de la volaille et des oeufs afin de renforcer le cadre juridique des régimes et de permettre aux offices d'être plus sensibles aux conditions changeantes du marché.
- Le Conseil continue d'assumer le rôle de chef de file dans la coordination des efforts déployés par l'Association nationale des organismes de surveillance agroalimentaires pour élaborer les nouveaux accords, de concert avec les groupes de travail établis au sein de chaque office.
- En 2000-2001, le processus de renouvellement de l'OPA du poulet était plus avancé que celui des oeufs, du dindon et des oeufs d'incubation de poulet à chair. Les Producteurs de poulet du Canada se sont entendus sur l'ébauche du nouvel accord, qui a ensuite été envoyée à tous les signataires provinciaux pour examen et approbation. Le Conseil a procédé à la rédaction en étroite collaboration avec l'Association nationale des organismes de surveillance agroalimentaires et l'Agence. En mars 2001, l'Agence avait presque réalisé un consensus avec tous les signataires quant au libellé du nouvel accord.

Promouvoir la sensibilisation et la préparation à l'exportation dans les industries de la volaille et des oeufs, en plus de faciliter à long terme l'élaboration d'une stratégie de commercialisation des exportations

Favoriser la vigueur des
industries

- À la suite de la Mission canadienne de sensibilisation à l'exportation de viandes de volailles en Asie, en 1999, le Conseil a facilité la création d'un groupe de travail sur l'exportation des volailles et des oeufs, réunissant des producteurs, des transformateurs de premier et de deuxième

cycles, des négociants de poulets et de dindons, le CNPA et des représentants de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés d'AAC.

- En mai 2000, le CNPA et le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles ont organisé une réunion d'un groupe de travail élargi où 20 dirigeants d'industrie ont discuté de leurs expériences et débattu divers points de vue relatifs au développement des marchés d'exportation.
- Un plan d'action a été élaboré en consultation avec l'industrie pour assurer la mise en vigueur des prochaines étapes de commercialisation des exportations de produits de volailles et d'oeufs. L'un des éléments du plan concerne la recherche de foires alimentaires internationales appropriées. Le CNPA a organisé un voyage au Foodex 2001 de Tokyo, en mars 2001, avec la Canada Beef Export Federation et un transformateur de produits de volailles de deuxième cycle.
- Un autre projet, qui a eu lieu en 2000, consistait à trouver des façons d'accroître la préparation à l'exportation et de fournir de l'information sur les débouchés à l'exportation. Le CNPA a mis à jour toutes les listes de producteurs de volailles et d'oeufs du répertoire fédéral SourceCan et, en partenariat avec Industrie Canada et le secteur, en a informé toutes les entreprises de ce secteur et leur a offert la possibilité de figurer dans la liste, avec une description à jour et complète.
- Le Conseil est membre d'Équipe Canada inc, l'organisme commercial « virtuel » qui coordonne les programmes de développement des exportations, l'information sur les exportateurs et les autres services offerts aux exportateurs par les membres du gouvernement et les partenaires du secteur privé. Les représentants du CNPA participent aux réunions ordinaires du Conseil d'administration d'ÉCI, au cours desquelles les membres fournissent et reçoivent des mises à jour et passent en revue les progrès des activités conjointes d'ÉCI.

Faire le suivi des questions de politique commerciale touchant l'industrie de la volaille, conseiller le ministre en la matière et faciliter les discussions au sein de l'industrie concernant l'élaboration d'une position pour l'industrie de la volaille pendant la prochaine ronde de négociations agricoles de l'OMC

- Le CNPA a continué de suivre les négociations de l'OMC en 2000-2001 et reçu des mises à jour régulières des négociateurs du pays. Le Conseil a discuté de la règle de l'OMC sur les

politiques d'exportation des produits laitiers du Canada et participé à une réunion avec les offices nationaux de commercialisation du poulet et des oeufs, le MAECI et AAC pour discuter des répercussions de la règle pour nos industries de la volaille et des oeufs.

Faciliter la résolution des différends au sein des industries de la volaille et des oeufs

- En mai 2000, le Conseil a tenu une audience officielle pour entendre la plainte déposée par les signataires du Manitoba et de la Saskatchewan à l'Accord sur les oeufs contre le contingent proposé pour 2000 pour l'Office canadien de commercialisation des oeufs. La plainte porte sur la méthodologie suivie par l'Office pour établir des contingents provinciaux.
- Le Conseil a publié un rapport et des recommandations et fait le suivi avec les parties, en vue de mettre en œuvre ces recommandations. À la suite de quoi, l'Office a élaboré un nouveau système de répartition des contingents et s'efforcera d'intégrer ce nouveau système à un accord fédéral-provincial révisé.

Organiser des ateliers et des conférences pour discuter des enjeux clés qui aideront l'industrie à atteindre son plein potentiel

- On a commencé en 2000 à planifier la tenue d'un Forum national sur la sensibilisation mondiale à l'intention des dirigeants des industries canadiennes de la volaille et des oeufs. Ce forum a pour objectif de créer un environnement permettant aux dirigeants de l'industrie de discuter des tendances et des stratégies globales émergentes dans les secteurs de la volaille et des oeufs. Le forum vise à accroître la sensibilisation aux progrès extérieurs dans ces industries et à leurs répercussions éventuelles pour le Canada.
- En mai 2001, le Conseil a lancé cette initiative à Ottawa et a invité un groupe de 40 producteurs, transformateurs de premier et de deuxième cycles des secteurs de la volaille et des oeufs à la première réunion. Le Conseil fera le suivi en organisant une série de réunions régionales et préparera un sommaire de ses constatations et conclusions.

Faciliter l'établissement du premier office canadien de promotion et de recherche conformément à la Partie III de la Loi sur les offices des produits agricoles

- En janvier 2000, la Canadian Cattlemen's Association (Association canadienne des éleveurs de bovins) a présenté au Conseil une proposition visant à créer un office canadien de promotion, de développement des marchés et de recherche pour les bovins de boucherie. Le Conseil a tenu des audiences publiques sur le bien-fondé de la création d'un tel office, comme il devait le faire en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Les constatations et les recommandations du Conseil ont été présentées au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada en décembre 2000.
- Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada était d'accord avec la recommandation du Conseil de constituer un office canadien de promotion, de développement des marchés et de recherche pour les bovins de boucherie. Le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec la Canadian Cattlemen's Association, le Conseil des viandes du Canada et l'Association canadienne des importateurs et des exportateurs, à mettre la dernière main à l'ébauche de proclamation de l'Office. Il s'agira du premier office de promotion et de recherche créé en vertu de la Partie III de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. La Loi créant l'Office devrait être promulguée à l'automne 2001.
- Lorsque le nouvel office sera créé, le Conseil continuera de l'aider à mettre en œuvre son plan d'activités.

De concert avec AAC et l'OCCOIPC, améliorer la disponibilité, la ponctualité et l'utilité des statistiques sur l'industrie de la volaille, par l'intermédiaire du Conseil

- Le travail de modification du logiciel statistique se poursuit en vue d'améliorer les données sur la volaille. Le Conseil a travaillé étroitement avec AAC et le personnel de l'Office pour réaliser ce projet. <http://www.nfpc-cnpa.gc.ca/>

ANNEXE I

TABLEAU FINANCIERS



L'annexe contient les renseignements financiers détaillés pour le Ministère. AAC a élaboré une nouvelle structure de secteurs d'activité qui diffère de celle qui avait été présentée dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*. Le tableau 4 illustre la façon dont les ressources ont été affectées entre les anciens secteurs d'activité et les nouveaux résultats stratégiques.

TABLEAU 1

Sommaire des crédits votés

TABLEAU 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

TABLEAU 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

TABLEAU 4

Tableau de concordance entre les attributions par l'ancienne méthode et la nouvelle

TABLEAU 5

Recettes

TABLEAU 6

Paiements législatifs

TABLEAU 7

Paiements de transfert

TABLEAU 8

Projets d'immobilisations

TABLEAU 9

Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

TABLEAU 10

Passif éventuel

Nota : Les chiffres des tableaux suivants ont été arrondis au million de dollars le plus près. Pour cette raison, les valeurs qui ne peuvent être exprimées en millions de dollars sont indiquées par 0,0.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES CRÉDITS VOTES

BESOINS FINANCIERS PAR AUTORISATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)

CRÉDIT	PROGRAMME D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	2000-2001		CHIFFRES RÉELS
		DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	
1	Dépenses de fonctionnement	432,4	467,5	458,7
5	Dépenses en capital	33,3	39,6	39,6
10	Subventions et contributions	1 273,8	1 445,0	1 321,6
(L)	Subventions à des organismes constitués en vertu de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	0,2	0,6	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	65,5	31,3	31,3
(L)	Garanties de prêts en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	0,0	0,0
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme transitoire pour les viandes rouges	0,8	0,8	0,8
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire	3,2	3,8	3,8
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-récolte	227,3	222,6	222,6
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour le secteur de la pomme	0,1	–	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	–	–	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Compte de stabilisation du revenu net	212,6	226,1	226,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires de protection du revenu	–	–	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires pour le secteur des productions végétales	–	–	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Régime d'assurance-revenu brut	–	–	–
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Salaire et allocation d'automobile	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	48,6	54,5	54,5
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	3,7	3,6
(L)	Perception des droits des agences	–	0,2	0,2
(L)	Remboursement des sommes portées au crédit des recettes au cours des exercices précédents	–	1,1	1,1
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	2,5	(1,2)
TOTAL POUR LE MINISTÈRE		2 301,7	2 499,4	2 362,7

Nota : Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas équivaloir aux montants indiqués.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	FRAIS DE DÉPENSES			SUBVENTIONS	SUBVENTIONS	DÉPENSES BRUTES TOTALES	MOINS : RECETTES DISPONIBLES	DÉPENSES NETTES TOTALES
	ETP	FONCTIONNEMENT	EN CAPITAL	ET CONTRIBUTIONS VOTÉES	ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES			
Sécurité du système alimentaire								
Dépenses prévues	710,8	105,4	–	1 192,0	509,6	1 807,0	10,4	1 796,5
Autorisations totales		107,2	0,5	1 372,6	480,4	1 960,8	11,1	1 949,7
Dépenses réelles	1 239,7	105,2	0,5	1 249,2	480,0	1 834,9	11,2	1 823,8
Santé de l'environnement								
Dépenses prévues	1 342,7	116,9	2,0	19,9	–	138,8	15,8	123,0
Autorisations totales		135,3	3,5	16,8	–	155,6	17,1	138,5
Dépenses réelles	1 475,4	133,1	3,5	16,8	–	153,4	17,6	135,8
Innovations propices à la croissance								
Dépenses prévues	2 682,5	292,9	31,3	61,9	4,0	390,2	7,9	382,2
Autorisations totales		323,1	35,7	55,6	4,8	419,1	7,9	411,2
Dépenses réelles	3 050,0	315,8	35,7	55,6	4,6	411,6	8,5	403,1
Total des dépenses prévues	4 736,0	515,3	33,3	1 273,8	513,6	2 335,9	34,2	2 301,7
Autorisations totales		565,6	39,7	1 445,0	485,2	2 535,6	36,2	2 499,4
Total des dépenses réelles	5 765,1	554,1	39,7	1 321,6	484,6	2 400,0	37,3	2 362,7
AUTRES RECETTES ET DÉPENSES								
moins : Recettes non disponibles								
								47,9
								41,2
								41,2
Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères ¹								
								27,8
								29,2
								29,2
Coût net du programme								
								2 281,6
								2 487,3
								2 350,7

Nota : AAC a modifié la structure de ses secteurs d'activité par rapport à ce qui avait été présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001.

Le tableau ci-dessus présente les sommes approximatives affectées aux nouveaux résultats stratégiques. Le tableau de concordance (Tableau 4) compare la nouvelle structure à celle qui était en vigueur auparavant.

ETP = équivalent temps plein

1. Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais touchant les locaux fournis par TPSGC, les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes versées par le SCT, la protection assurée par la *Loi sur les accidents de travail* fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

TABLEAU 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	1998-1999*			1999-2000*			2000-2001		
	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	CHIFFRES RÉELS	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	CHIFFRES RÉELS	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	CHIFFRES RÉELS
Sécurité du système alimentaire							1 796,5	1 949,7	1 823,8
Santé de l'environnement							123,0	138,5	135,8
Innovations propices à la croissance							382,2	411,2	403,1
TOTAL	1 420,1	1 361,4	1 296,0	1 712,8	2 277,4	2 080,1	2 301,7	2 499,4	2 362,7

Nota : AAC a modifié la structure de ses secteurs d'activité par rapport à ce qui avait été présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001.

Le tableau ci-dessus présente les sommes approximatives affectées aux nouveaux résultats stratégiques.

Le tableau de concordance (Tableau 4) compare la nouvelle structure à celle qui était en vigueur auparavant.

* À la suite de la modification apportée à la structure des activités, la ventilation par résultat stratégique n'est pas disponible pour les exercices antérieurs à 2000-2001.

TABLEAU 4 : CONCORDANCE ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE AFFECTATIONS DES RESSOURCES

Nota : Comme AAC a modifié la structure de ses secteurs d'activité par rapport à ce qui avait été présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001, les deux tableaux suivants présentent la concordance à l'égard de l'affectation des ressources selon la structure. Si les autres tableaux financiers de cette annexe présentent les données par secteur d'activité, il convient de souligner qu'ils reposent sur la nouvelle structure de résultats stratégiques.

CONCORDANCE ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE STRUCTURES (2000-2001)

Dépenses prévues (en millions de dollars)

Ancienne structure	NOUVELLE STRUCTURE			ANCIENNE STRUCTURE		
	Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	Total (\$\$\$)	ETP	% du total
Croissance des marchés	150,6	0,9	37,3	188,8	449,0	8 %
Innovation pour un avenir durable	0,1	86,5	234,4	321,1	3 102,0	14 %
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	1 635,2	22,3	78,7	1 736,2	553,0	75 %
Saine gestion du Ministère	10,6	13,4	31,8	55,7	632,0	2 %
NOUVELLE STRUCTURE TOTAL (\$\$\$)	1 796,5	123,0	382,2	2 301,7		
ETP	710,8	1 342,7	2 682,5		4 736,0	
% DU TOTAL	78 %	5 %	17 %			100,0 %

Nota : Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas équivaloir aux montants indiqués.

CONCORDANCE ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE STRUCTURES (2000-2001)

Dépenses réelles (en millions de dollars)

Ancienne structure	NOUVELLE STRUCTURE			ANCIENNE STRUCTURE		
	SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE	SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT	INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE	Total (\$\$\$)	ETP	% DU TOTAL
Croissance des marchés	20,8	0,9	39,1	60,8	399,2	3 %
Innovation pour un avenir durable	1,2	101,9	252,5	355,5	3 500,0	15 %
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	1 787,3	15,1	69,0	1 871,4	1 032,9	79 %
Saine gestion du Ministère	14,5	18,0	42,5	75,0	833,0	3 %
NOUVELLE STRUCTURE TOTAL (\$\$\$)	1 823,8	135,8	403,1	2 362,7		
ETP	1 239,7	1 475,4	3 050,0		5 765,1	
% DU TOTAL	77 %	6 %	17 %			100,0 %

Nota : Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas équivaloir aux montants indiqués.

TABLEAU 5 : RECETTES

RECETTES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	RECETTES RÉELLES 1998-1999*	RECETTES RÉELLES 1999-2000*	RECETTES PRÉVUES	2000-2001 AUTORISATIONS TOTALES	RECETTES RÉELLES
RECETTES DISPONIBLES					
Sécurité du système alimentaire			10,4	11,1	11,2
Santé de l'environnement			15,8	17,1	17,6
Innovations propices à la croissance			7,9	7,9	8,5
TOTAL - RECETTES DISPONIBLES	78,7	102,3	34,2	36,2	37,3
RECETTES NON DISPONIBLES					
Sécurité du système alimentaire			8,1	6,4	6,4
Santé de l'environnement			11,3	10,4	10,4
Innovations propices à la croissance			28,5	24,5	24,5
	165,7	133,7	47,9	41,2	41,2
TOTAL DES RECETTES	244,4	236,0	82,1	77,4	78,5

Nota : Les recettes disponibles proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administration liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. Aux termes de la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut engendrer et dépenser jusqu'à 125 p. 100 de ses recettes nettes en vertu d'un crédit.

Les recettes non disponibles comprennent des postes tels que le remboursement des dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente des biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. Parmi les autres recettes non disponibles (non incluses dans les chiffres ci-dessus), mentionnons les recettes liées au rendement sur le capital investi découlant de la construction des immeubles à usages multiples, de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait. Les chiffres pour 2000-2001 s'élèvent au total à 63,5 millions de dollars.

AAC a modifié la structure de ses secteurs d'activité par rapport à ce qui avait été présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001.

Le tableau ci-dessus présente les sommes approximatives affectées aux nouveaux résultats stratégiques.

Le tableau de concordance (Tableau 4) compare la nouvelle structure à celle qui était en vigueur auparavant.

* À la suite de la modification apportée à la structure des activités, la ventilation par résultat stratégique n'est pas disponible pour les exercices antérieurs à 2000-2001.

TABLEAU 6 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS SONT INCLUS DANS LE TABLEAU 7.

TABLEAU 7 : PAIEMENTS DE TRANSFERT

PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	CHIFFRES RÉELS 1998-1999*	CHIFFRES RÉELS 1999-2000*	DÉPENSES PRÉVUES	2000-2001 AUTORISATIONS TOTALES	CHIFFRES RÉELS
SUBVENTIONS					
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>			0,1	0,4	–
Subventions aux organisations pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire (FCADR)			5,7	4,7	4,7
			5,9	5,1	4,7
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT					
Subventions aux organisations dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau			0,0	0,0	0,0
Subventions aux organisations pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire (FCADR)			11,5	9,1	9,1
			11,5	9,2	9,2
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>			0,1	0,2	–
Recherche agricole dans les universités et autres organisations scientifiques au Canada			1,0	0,8	0,8
Subventions aux organisations pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire (FCADR)			19,7	15,5	15,5
			20,7	16,6	16,4
<i>Total des subventions législatives</i>			0,2	0,6	–
<i>Total des subventions votées</i>			37,9	30,3	30,3
TOTAL DES SUBVENTIONS	71,9	32,2	38,1	30,9	30,3
CONTRIBUTIONS					
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE					
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>			65,5	31,3	31,3
(L) Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>			4,0	0,0	0,0
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-récolte			227,3	222,6	222,6
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour l'industrie de la pomme			0,1	–	–
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Compte de stabilisation du revenu net			212,6	226,1	226,1
Contributions dans le cadre du Programme Commerce agroalimentaire			4,5	5,8	5,8
Contributions pour fournir une aide au revenu agricole à la collectivité agricole			435,5	357,9	357,4
Accord cadre sur la gestion des risques agricoles			–	42,0	40,1
Contributions dans le cadre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>			479,4	608,7	605,0
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire (FCADR)			1,8	1,2	1,2

Suite à la prochaine page

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	CHIFFRES RÉELS 1998-1999*	CHIFFRES RÉELS 1999-2000*	DÉPENSES PRÉVUES	2000-2001 AUTORISATIONS TOTALES	CHIFFRES RÉELS
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE (SUITE)					
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires de protection du revenu			145,2	217,3	146,0
Aide, pour l'élimination des surplus de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard à la suite de la découverte de la gale verruqueuse de la pomme de terre			–	14,6	14,6
Paiements par la gouverneure en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>			60,3	68,1	62,0
Contributions pour fournir une aide au revenu agricole à la collectivité agricole : Programme des avances printanières			59,5	51,9	11,9
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de sécurité à la ferme			0,0	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire			–	0,5	0,5
	–	–	1 695,7	1 847,9	1 724,5
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT					
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupements d'agriculteurs et à de petites collectivités au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique pour le développement d'approvisionnements en eau fiables			5,4	5,3	5,3
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire (FCADR)			3,0	2,2	2,2
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire			–	0,1	0,1
	–	–	8,4	7,6	7,6
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE					
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Paiements transitoires pour les viandes rouges			0,8	0,8	0,8
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire			3,2	3,8	3,8
Initiatives prises dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional			0,6	0,4	0,4
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure			20,7	16,8	16,8
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire			8,6	6,0	6,0
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents (POS)			1,7	1,7	1,7
Contributions pour appuyer des organismes qui s'occupent de recherche et de développement agricoles			0,7	0,8	0,8
Contributions dans le cadre de l'initiative du Partenariat rural canadien			0,5	2,1	2,1
Contributions dans le cadre du Programme Commerce agroalimentaire			8,4	10,7	10,7
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire			–	0,5	0,5
	–	–	45,2	43,8	43,8
Total des contributions législatives			513,4	484,6	484,6
Total des contributions votées			1 235,9	1 414,7	1 291,3
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	717,4	1 486,5	1 749,3	1 899,3	1 775,9
Total des subventions et contributions législatives			513,6	485,2	484,6
Total des subventions et contributions votées			1 273,8	1 445,0	1 321,6
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	789,3	1 518,7	1 787,4	1 930,2	1 806,2

Nota : AAC a modifié la structure de ses secteurs d'activité par rapport à ce qui avait été présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001.

Le tableau ci-dessus présente les sommes approximatives affectées aux nouveaux résultats stratégiques.

Le tableau de concordance (Tableau 4) compare la nouvelle structure à celle qui était en vigueur auparavant

Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas équivaloir aux montants indiqués.

* À la suite de la modification apportée à la structure des activités, la ventilation par résultat stratégique n'est pas disponible pour les exercices antérieurs à 2000-2001.

TABLEAU 8 : PROJETS D'IMMOBILISATIONS

PROJETS D'IMMOBILISATIONS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)*

* Tous les projets d'immobilisations approuvés ayant un coût total estimatif supérieur à 5 millions de dollars sont énumérés ci-dessous.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	COÛT TOTAL			2000-2001		CHIFFRES RÉELS
	ESTIMATIF COURANT **	DÉP. RÉELLES 1998-1999*	DÉP. RÉELLES 1999-2000*	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE						
Système financier Saturne ¹	2,7	–	–	–	0,1	0,1
TOTAL	2,7	–	–	–	0,1	0,1
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT						
Système financier Saturne ¹	3,4	–	–	–	0,1	0,1
TOTAL	3,4	–	–	–	0,1	0,1
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE						
Lethbridge (Alb.) - Modernisation et amélioration des installations (ADP)	34,6	1,4	1,6	5,0	6,6	6,6
Winnipeg (Man.) - Modernisation d'installations (APP)	18,6	0,9	0,8	–	–	–
Agassiz (C.-B.) - Modernisation d'installations (APP)	18,0	0,8	7,0	10,6	10,6	9,0
Fredericton (N.-B.) - Modernisation d'installations (ADP)	21,5	0,7	0,9	2,9	2,9	1,7
London/Delhi (Ont.) - Améliorations apportées aux installations (ADP)	12,0	7,0	1,4	0,4	0,4	0,3
Charlottetown (Î.-P.-É.) - Regroupement des opérations (APP)	8,4	0,1	0,5	5,4	5,4	2,5
Saint-Hyacinthe - Centre d'innovation technologique (APP)	8,0	–	–	1,9	1,9	0,6
Système financier Saturne ¹	8,2	–	–	–	0,2	0,2
TOTAL	129,3	10,9	12,1	26,2	28,0	20,9

Nota : * À la suite de la modification apportée à la structure des activités, la ventilation par résultat stratégique n'est pas disponible pour les exercices antérieurs à 2000-2001.

** Le coût total estimatif courant comprend les dépenses engagées au cours des années précédentes et les dépenses prévues au-delà de 2000-2001.

AAC a modifié la structure de ses secteurs d'activité par rapport à ce qui avait été présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001.

Le tableau ci-dessus présente les sommes approximatives affectées aux nouveaux résultats stratégiques.

Le tableau de concordance (Tableau 4) compare la nouvelle structure à celle qui était en vigueur auparavant.

1. Le Système financier Saturne s'applique à tous les résultats stratégiques. Le coût total estimatif est de 14,3 millions de dollars; les dépenses réelles en 1999-2000 étaient de 0,6 million de dollars et les dépenses réelles pour 2000-2001 sont de l'ordre de 0,4 million de dollars.

TABLEAU 9 : FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	RÉEL 1998-1999	RÉEL 1999-2000	2000-2001	
			AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Recettes	13,6	14,1	13,8	14,9
Dépenses	14,5	14,4	13,8	14,1
PROFIT OU (PERTE)	(0,9)	(0,3)	0,0	0,8
Ajouter les postes ne nécessitant pas l'utilisation des fonds :				
Dépréciation/amortissement	0,1	0,1	–	0,5
Changements dans le fonds de roulement	(0,4)	(0,1)	–	(0,6)
Autres changements	0,4	0,1	–	0,6
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,1)	–	(0,1)
EXCÉDENT DE CAISSE (BESOINS)	(0,9)	(0,3)	(0,0)	1,2
AUTORISATION : EXCÉDENT CUMULATIF (RÉDUCTION)	2,8	2,5	2,5*	3,7

Nota : Une marge de crédit de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être retirée du Trésor en tout temps.

L'autorisation comprend la réduction de 2 millions de dollars.

* L'autorisation réelle se rapporte à l'autorisation disponible pour emploi durant les exercices ultérieurs.

TABLEAU 10 : PASSIF ÉVENTUEL – AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

PASSIF ÉVENTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

LISTE - PASSIF ÉVENTUEL	MONTANT DU PASSIF ÉVENTUEL		
	31 MARS 1999	31 MARS 2000	À JOUR EN DATE DU 31 MARS 2001
Litiges	12,8	12,2	6,6
Garanties	1 019,1	1 028,9	915,1 ¹
TOTAL	1 031,9	1 041,2	921,6

1. Ce montant tient compte du passif éventuel estimé du Ministère, attribuable aux garanties offertes aux termes de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA), de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPACFC) et du Programme d'avances printanières (PAP).

ANNEXE II

RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les rapports législatifs annuels doivent être intégrés aux rapports ministériels sur le rendement (RMR) de l'organisation responsable. AAC est responsable du rapport annuel des éléments suivants :

- *Loi sur la protection du revenu agricole*
- *Rapport annuel de la campagne agricole*
- *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*

Rapport annuel de la Loi sur la protection du revenu agricole

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE

L'assurance-récolte est un programme à frais partagés qui stabilise le revenu agricole en minimisant les effets économiques des pertes de récolte causées par des catastrophes naturelles comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le vent, le feu, les pluies diluviennes, la chaleur, la neige, les maladies imprévisibles, les infestations d'insectes et les dommages causés par la faune. Même si l'assurance relève des provinces et que celles-ci sont chargées de l'élaboration et de l'exécution du programme, son financement provient surtout du gouvernement fédéral afin d'assurer aux producteurs une protection contre les risques de la production à coût abordable. Les contributions fédérales, qui ont totalisé 223 millions de dollars au cours de l'exercice 2000-2001, ont été versées à des programmes provinciaux d'assurance-récolte. Ces contributions sont prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA).

Ce programme facultatif est offert aux agriculteurs de toutes les provinces pour presque toutes les cultures commerciales. Les cultures assurées et les caractéristiques du programme varient d'une province à l'autre selon leur acceptabilité agronomique et leur importance dans la province. Toutefois, tous les agriculteurs jouissent d'un niveau de production garanti de chaque culture assurée en fonction de leurs antécédents de production. Si la production baisse en deçà du niveau garanti par suite d'un risque couvert, l'agriculteur est admissible à recevoir une indemnité. Les contributions fédérales au programme d'assurance-récolte pour 2000-2001 et les pertes récentes figurent, selon la province, au tableau ci-dessous.

CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES TOTALES AU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE POUR L'EXERCICE 2000-2001
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	CONTRIBUTION FÉDÉRALE AUX PRIMES D'ASSURANCE-RÉCOLTE	CONTRIBUTION FÉDÉRALE AUX COÛTS D'ADMINISTRATION PROVINCIAUX	CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES TOTALES
Terre-Neuve	62	65	127
Île-du-Prince-Édouard	695	217	912
Nouvelle-Écosse	168	291	459
Nouveau-Brunswick	1 279	507	1 786
Québec ¹	10 491	6 841	17 332
Ontario	14 442	5 399	19 841
Manitoba	33 000	3 600	36 600
Saskatchewan	79 137	13 032	92 169
Alberta ¹	36 632	9 701	46 333
Colombie-Britannique	5 909	1 108	7 017
TOTAL	181 815	40 761	222 576

¹ Les primes d'assurance-récolte et les coûts d'administration comprennent l'indemnisation des dommages causés aux cultures par la sauvagine.

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE PAR CAMPAGNE AGRICOLE

	NBRE DE PRODUCTEURS	SUPERFICIES ASSURÉES	COUVERTURE (EN MILLIERS DE \$)	PRIMES TOTALES (EN MILLIERS DE \$)	TOTAL DES INDEMNITÉS (EN MILLIERS DE \$)	RATIO ANNUEL DES PERTES	RATIO DE L'INDEMNITÉ CUMULATIVE AU REVENU CUMULATIF
Terre-Neuve							
1997-1998	30	298	526	69	105	1,51	1,30
1998-1999	35	578	967	114	125	1,10	1,24
1999-2000	44	615	1 048	117	86	0,73	1,17
2000-2001	39	539	964	115	128	1,11	1,16
Île-du-Prince-Édouard							
1997-1998	151	26 920	23 970	2 172	823	0,38	0,88
1998-1999	175	37 797	25 099	1 486	1 707	1,15	0,88
1999-2000	191	45 627	35 853	2 188	2 562	1,17	0,89
2000-2001	330	65 382	37 774	2 771	2 698	0,97	0,89
Nouvelle-Écosse							
1997-1998	513	25 356	11 810	585	766	1,31	0,72
1998-1999	515	27 092	13 599	647	934	1,44	0,74
1999-2000	483	25 211	12 144	640	795	1,24	0,75
2000-2001	500	26 090	14 303	674	286	0,42	0,74
New Brunswick							
1997-1998	205	31 770	23 862	3 591	1 467	0,41	1,05
1998-1999	407	87 501	36 807	3 533	982	0,28	1,01
1999-2000	402	89 648	38 359	3 185	1 387	0,44	0,98
2000-2001	433	90 115	39 450	2 979	700	0,23	0,95
Québec							
1997-1998	12 019	2 707 387	523 343	39 627	42 756	1,08	0,92
1998-1999	12 085	2 824 327	542 582	41 732	14 891	0,36	0,88
1999-2000	12 206	2 982 975	591 664	42 208	9 751	0,23	0,84
2000-2001	12 350	3 100 958	684 283	40 544	123 296	3,04	0,95
Ontario							
1997-1998	20 112	3 294 996	1 085 885	72 805	40 743	0,56	0,80
1998-1999	19 966	3 483 499	1 110 829	80 887	34 684	0,43	0,77
1999-2000	19 366	3 684 829	1 160 551	70 909	33 361	0,47	0,75
2000-2001	19 130	3 747 281	1 145 325	63 249	142 984	2,26	0,79
Manitoba							
1997-1998	14 576	8 283 500	900 606	97 414	32 791	0,34	0,88
1998-1999	13 886	8 323 373	884 096	93 650	33 964	0,36	0,83
1999-2000	13 343	7 526 702	855 244	85 533	43 050	0,50	0,80
2000-2001	13 676	8 683 062	832 206	79 967	34 036	0,43	0,77
Saskatchewan							
1997-1998	36 031	20 329 999	1 582 382	185 493	85 910	0,46	0,97
1998-1999	36 626	21 830 363	1 627 393	194 808	93 254	0,48	0,94
1999-2000	33 495	20 621 714	1 597 520	180 994	120 711	0,67	0,92
2000-2001	34 415	24 405 016	1 573 952	185 868	131 242	0,71	0,91
Alberta							
1997-1998	17 705	9 503 450	914 382	142 744	71 602	0,50	0,86
1998-1999	17 800	12 209 122	1 017 402	155 658	100 644	0,65	0,84
1999-2000	17 464	11 760 109	1 055 495	149 698	57 985	0,39	0,82
2000-2001	16 673	10 605 206	959 317	138 208	152 909	1,11	0,83
Colombie-Britannique							
1997-1998	1 673	250 627	146 148	7 797	17 093	2,19	1,04
1998-1999	1 953	341 466	185 642	11 424	1 715	0,15	1,00
1999-2000	2 252	422 886	231 714	13 807	5 411	0,39	0,97
2000-2001	2 350	436 079	247 731	14 296	9 328	0,65	0,96
Canada							
1997-1998	103 015	44 454 303	5 212 916	552 298	294 056	0,53	0,91
1998-1999	103 448	49 165 117	5 444 417	583 938	282 901	0,48	0,88
1999-2000	99 246	47 160 317	5 579 593	549 278	275 099	0,50	0,85
2000-2001	99 896	51 159 728	5 535 307	528 672	597 607	1,13	0,86

Nota : Les chiffres sont assujettis à un examen final des états financiers provinciaux vérifiés.

PROGRAMME FÉDÉRAL DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE

Les dispositions de réassurance prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA) offrent aux provinces le moyen de partager avec le fédéral les lourdes pertes qu'occasionne un programme d'assurance-récolte. Les dispositions fédérales de réassurance ont été offertes aux provinces en 1965.

Fonctionnement

- Une partie des primes annuelles d'assurance-récolte d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Ces primes versées au compte de réassurance varient selon le risque de paiement pour chaque province.
- Un paiement du compte fédéral de réassurance à une province intervient lorsque les paiements d'indemnité d'assurance-récolte aux producteurs dépassent les réserves de primes accumulées de la province et une franchise de 2,5 p. 100 de l'engagement envers l'assurance-récolte de la province (couverture).
- Toute indemnité restante est ensuite partagée avec les provinces au prorata de 75:25 p. 100, le compte fédéral de réassurance étant responsable de la plus grande part.
- Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour effectuer les paiements de réassurance requis, le ministre des Finances est tenu d'avancer les fonds nécessaires au compte de réassurance. Les avances de fonds non recouvrées de la trésorerie fédérale sont remboursées à l'aide des primes de réassurance futures.

En 2000-2001, quatre provinces (Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont participé à ce programme de réassurance en collaboration avec le gouvernement fédéral. Le tableau ci-dessous montre qu'un total de 13 millions de dollars en primes pour la réassurance a été perçu et qu'aucun paiement de réassurance n'a été effectué en 2000-2001 grâce à des conditions de récolte favorables. Le 31 mars 2001, le compte de réassurance fédéral affichait un excédent de 54 millions de dollars.

CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE PAR EXERCICE (EN MILLIERS DE \$)

	CHIFFRES RÉELS 1997-1998	CHIFFRES RÉELS 1998-1999	CHIFFRES RÉELS 1999-2000	CHIFFRES RÉELS 2000-2001
Nouvelle-Écosse ¹				
Solde d'ouverture	752	752	752	752
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	–	–	–	–
Solde de clôture	752	752	752	752
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(7 239)	(4 396)	(3 124)	(2 454)
Recettes	838	507	670	261
Dépenses ²	2 005	765	–	–
Solde de clôture	(4 396)	(3 124)	(2 454)	(2 193)
Ontario ³				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de clôture	9	9	9	9
Manitoba				
Solde d'ouverture	(15 208)	(7 399)	(2 926)	(2 477)
Recettes	809	4 473	449	408
Dépenses	–	–	–	–
Solde de clôture	(7 399)	(2 926)	(2 477)	(2 069)
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(258 032)	(64 493)	(45 710)	(32 099)
Recettes	31 539	18 783	13 611	12 317
Dépenses ²	162 000	–	–	–
Solde de clôture	(64 493)	(45 710)	(32 099)	(19 782)
Alberta				
Solde d'ouverture	58 060	76 499	77 222	77 225
Recettes	18 439	723	3	–
Dépenses	–	–	–	–
Solde de clôture	76 499	77 222	77 225	77 225
Canada				
Solde d'ouverture	(221 658)	972	26 223	40 956
Recettes	58 625	24 486	14 733	12 986
Dépenses	164 005	765	–	–
Solde de clôture	972	26 223	40 956	53 942

1. La Nouvelle-Écosse a cessé sa participation au programme à la fin de l'exercice 1996-1997 à cause de l'excédent important de sa caisse d'assurance-récolte provinciale.
2. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont utilisé leur enveloppe fédérale de protection du revenu disponible pour réduire leur déficit de réassurance : le Nouveau-Brunswick en 1997-1998 et en 1998-1999 et la Saskatchewan en 1996-1997 et en 1997-1998.
3. L'Ontario a quitté le programme au cours de l'exercice 1968-1969.

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN)

Ce compte, créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN, vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- (a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 1999 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 1999). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation de 1999, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- (b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation de 1999, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta;
- (c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- (d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;
- (e) les intérêts payés par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- (f) la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;
- (g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans des établissements financiers participants (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et les intérêts versés au compte pour les années de stabilisation de 1997, 1998 et 1999. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET - ÉTAT DE L'ACTIF NET DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)

ACTIF	31 MARS 1999	31 MARS 2000 ¹	31 MARS 2001 (NON VÉRIFIÉ)
Comptant			
Comptant dans les comptes des participants (a) + (c) - (g)			
Fonds 1	1 412 844 333	1 548 302 139	1 674 837 557
Fonds 2 (b),(d),(e),(f) - (g)	1 416 830 365	1 544 068 476	1 621 345 785
	2 829 674 698	3 092 370 615	3 296 183 342
Comptes débiteurs			
Participants	5 806 059	10 903 359	5 700 254
Établissements financiers - intérêts sur les comptes des participants	10 861 195	5 985 267	10 805 303
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédéral	10 563 026	12 254 005	12 722 825
Provinces	6 636 889	8 903 275	8 672 640
	33 909 333	37 718 729	38 186 035
Actif total	2 863 584 031	3 130 089 344	3 334 369 377
Passif			
Retraits des participants payables	31 840 306	41 422 955	37 127 083
Actif net des participants au programme	2 831 743 725	3 088 666 389	3 297 242 294

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 2000 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2001 (année de stabilisation 1999).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN) – ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DES PARTICIPANTS
AU PROGRAMME (DOLLARS)

	ANNÉE(S) DE STABILISATION (NOTE 2)		
	1997	1998 ¹	1999 (NON VÉRIFIÉ)
Dépôts des participants			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	353 150 538	354 441 578	349 129 008
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	14 775 232	15 965 913	20 049 018
Autre	35 666	1 278 846	942 534
	367 961 436	371 686 337	370 120 560
Contributions de contrepartie gouvernementales (b)			
De base :			
Fédérales	227 713 389	225 367 580	227,303,822
Provinciales	84 088 716	84 006 096	85,238,933
Bonifiées :			
Fédérales	18 476 868	20 742 557	17 758 111
Provinciales	20 244 466	22 577 510	24 861 356
	350 523 439	352 693 743	355 162 222
Autres contributions gouvernementales (b)			
Fédérales	50 719	75 233 441	2 128 188
Provinciales	43 525	16 408 298	2 355 115
	94 244	91 641 739	4 483 303
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	56 714 829	62 889 361	77 799 383
Établissements financiers (e)	55 233 997	57 923 583	66 833 983
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	22 126 298	24 966 587	26 689 838
Provinciale	14 738 494	16 928 840	18 032 787
	148 813 618	162 708 371	189 355 991
Augmentation de l'actif net	867 392 737	978 730 190	919 122 076
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	161 743 023	243 858 162	248 425 817
Fonds 2	317 425 246	469 500 551	453 704 349
	479 168 269	713 358 713	702 130 166
Part des coûts d'administration (g)	8 193 670	8 448 813	8 416 005
Baisse de l'actif net	487 361 939	721 807 526	710 546 171
Variation de l'actif net pour l'année de stabilisation	380 030 798	256 922 664	208 575 905
Actif net - Début de l'année de stabilisation	2 451 712 927	2 831 743 725	3 088 666 389
Actif net - Fin de l'année de stabilisation	2 831 743 725	3 088 666 389	3 297 242 294

1. Les chiffres comparatifs de 1998 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2001 (année de stabilisation 1999).
2. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) aide financièrement les producteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur accordant des prêts garantis. Ces prêts se traduisent en expansion de marché, en innovation agricole, en transformation à valeur ajoutée et en méthodes agricoles écologiques. Le programme facilite l'accès au financement en vue d'améliorer leur actif agricole, renforcer leur production et/ou améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette loi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 p. 100 du montant d'une perte subie par l'établissement de crédit. Ces prêts sont consentis jusqu'à 80 p. 100 du coût d'achat ou de la valeur estimée du bien. Les producteurs et les coopératives de commercialisation qui leur appartiennent doivent présenter leurs demandes de prêt directement à un établissement de crédit.

Le tableau ci-dessous donne des statistiques sur le fonctionnement du programme depuis 1996. Au cours des cinq dernières années, plus de 1,7 milliard de dollars en garanties de prêts ont été versés au secteur agricole au titre de la LPAACFC. Durant cette même période, les revenus ont dépassé les versements d'environ 2,3 millions de dollars.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, on a consenti 6 304 prêts pour un total d'environ 189 millions de dollars, tandis qu'en 1999-2000, on avait consenti 7 628 prêts pour un total de 216 millions de dollars. On constate donc une diminution de 12 p. 100 de la valeur des prêts enregistrés. La majorité des prêts ont été accordés à la Saskatchewan, soit plus de 61 p. 100, suivi de l'Alberta (12 p. 100) et de l'Ontario (11 p. 100). La plus grande partie des prêts ont été accordés au secteur des céréales et des oléagineux, soit 48 p. 100 du portefeuille, suivi du secteur du boeuf (29 p. 100). La machinerie agricole (46 p. 100) est le motif principal des demandes de prêt, suivi du bétail (19 p. 100) et des terres additionnelles (17 p. 100).

La LPAACFC est entrée en vigueur en 1988 et remplace la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* (LPAA). Depuis 1988, on a accordé et enregistré des prêts totalisant 3,6 milliards de dollars au titre de la LPAACFC. On estime à 1,2 milliard de dollars le montant des prêts courants (LPAA et LPAACFC), et les indemnités versées par le gouvernement correspondent à 0,94 p. 100 des prêts consentis. Le recouvrement de ces demandes au cours de cette période représente en moyenne 0,41 p. 100 du montant des prêts garantis, ce qui équivaut à 0,53 p. 100 en moyenne du montant net des indemnités versées. La dette éventuelle du gouvernement à la fin du mois de mars 2001 concernant les prêts courants s'élevait à 303 millions de dollars.

Les statistiques quinquennales sont les suivantes :

STATISTIQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (000 \$)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	16 250	15 946	8 641	7 628	6 304
Valeur des nouveaux prêts enregistrés	488 759	516 885	259 174	215 998	189 087
Frais d'enregistrement des prêts	2 443	2 599	1 296	1 630	1 574
Indemnités versées	1 664	691	2 258	881	963
Recouvrement des indemnités versées	1 199	791	709	308	344
Frais administratifs	567	567	1 000	1 000	1 000
Profits ou pertes nets	1 411	2 132	(1 253)	57	45

Nota : Les indemnités versées au cours d'un exercice ne sont pas nécessairement liées aux prêts accordés au cours de ce même exercice et peuvent comprendre des indemnités versées pour des prêts accordés en vertu de la LPAA.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole

RAPPORT ANNUEL POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000-2001

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)* a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Divisée en trois parties, la Loi incorpore quatre lois, soit la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes (LPAAR)*, la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*, la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)* et la *Loi sur l'Office des produits agricoles (LOPA)*. La Loi contient en outre les dispositions d'exonération d'intérêt sur les avances au comptant qui étaient autrefois consenties dans le cadre du Programme d'accroissement des liquidités. La campagne agricole 2000 représente la quatrième année d'activités des programmes couverts en vertu de la nouvelle Loi.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada doit, de concert avec le ministre des Finances, « procéder à l'examen des dispositions et de l'application » de la présente loi au cours de la cinquième année qui suit la sanction de cette loi et déposer un rapport sur ses constatations devant le Parlement. Pour respecter cet engagement, nous avons préparé une demande de proposition qui décrit la portée de l'étude que l'on peut consulter dans Internet à l'adresse www.agr.ca/misb/nmp/app/index_f.html.

Programme de paiements anticipés

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés (PPA), le gouvernement garantit le remboursement des avances consenties par les organismes de producteurs à leurs membres pour accroître leurs liquidités au moment de la récolte ou après. Chaque producteur peut ainsi obtenir jusqu'à 250 000 \$, montant pour lequel le gouvernement paie les intérêts sur la première tranche de 50 000 \$ avancée à chacun des producteurs. Les avances, fondées sur la garantie que constitue la récolte entreposée par les producteurs, sont remboursées au moment de la vente de cette dernière. Dans le cas où le producteur ne rembourse pas l'avance consentie, le gouvernement indemnise l'organisme de producteurs de l'avance et le producteur se trouve endetté à l'égard de la Couronne pour le montant du paiement.

Les avances ont pour but d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Elles leur permettent de vendre leurs récoltes plus tard au cours de la saison, au moment où la situation du marché peut donner lieu à de meilleurs prix. Comme les récoltes sont commercialisées tout au long de l'année, le programme favorise une commercialisation plus ordonnée.

Pour la campagne 2000, le Ministère a conclu cinquante trois (53) accords avec des organismes de producteurs du Canada, notamment la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organismes ont consenti des avances à environ 42 502 producteurs pour une valeur de 953 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 7 millions de dollars de la campagne agricole 1999. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère a payé 14,1 millions de dollars d'intérêts liés à ces accords. Comme ceux-ci couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte de 2000 et qu'ils sont donc en vigueur jusqu'à l'automne de 2001, les organismes ne pourront présenter de réclamations basées sur la garantie du gouvernement qu'après cette date.

CAMPAGNE AGRICOLE	NOMBRE D'ORGANISMES	AVANCES À LA CCB (EN MILLIONS DE DOLLARS)	AVANCES À D'AUTRES ORGANISMES QUE LA CCB (EN MILLIONS DE DOLLARS)	TOTAL DES AVANCES CONSENTIES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PAIEMENTS DE SOMMES DUES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	TOTAL DES COÛTS D'INTÉRÊT (EN MILLIONS DE DOLLARS)
1996-1997	47	875	272	1 147	10,6	16,3
1997-1998	45	533	237	770	0,8	12,3
1998-1999	45	468	339	807	24,8	20,2
1999-2000	51	515	431	946	5,3	23,1
2000-2001	53	612	341	953	3,7	14,1

Nota :

1. Les données fournies pour les campagnes 1997, 1998, 1999 et 2000 concernent le PPA dans le cadre de la LPAFP. Les données historiques fournies pour la campagne 1996 sont celles de l'ancienne LPAR et de l'ancienne LPAGP.
2. Les données fournies sont fondées sur une campagne agricole, qui s'étend du 31 juillet au 1er août, ce qui ne coïncide pas avec l'exercice du gouvernement. Par conséquent, les montants fournis pour les coûts d'intérêt ne sont pas les mêmes que dans les Comptes publics qui sont fournis pour un exercice. Les défauts de paiement sont les sommes versées dans l'exercice.
3. Le coût total des intérêts pour 2000-2001 au 13 juillet 2001.

Programme de mise en commun des prix (PMCP)

La nouvelle loi incorpore les dispositions de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA) au Programme de mise en commun des prix. Celui-ci vise à faciliter la commercialisation des produits agricoles sous un régime coopératif. Dans le cadre du PMCP, comme c'était le cas pour l'ancienne LVCPA, le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimal pour les produits agricoles vendus par un office de commercialisation. L'accord de prix garanti conclu par les offices de commercialisation protège les agriculteurs contre les baisses imprévues des prix du marché pour leurs produits et couvre le paiement initial versé aux producteurs plus les coûts assumés par les offices pour commercialiser le produit, jusqu'à un plafond établi. Le prix garanti aide les offices à obtenir le financement qui leur permettra de verser le paiement initial et de financer leurs activités de commercialisation, les institutions financières considérant que la garantie du gouvernement cautionne le prêt. Les offices de commercialisation versent le paiement initial au producteur au moment de la livraison du produit agricole. La garantie de prêt est fondée sur le prix de gros moyen prévu pour une campagne agricole donnée. Si ce prix était inférieur au prix garanti, le gouvernement rembourserait la différence à l'office en puisant dans le Trésor.

Au cours de l'exercice 2000-2001, plus de 136 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis en vertu de la LPCA à cinq organismes de commercialisation du Canada, au profit de près de 20 650 producteurs. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne 2000-2001.

En 1993, les syndicats de la « Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. » ont déposé une réclamation en vertu de la LVCPA pour les pertes que la coopérative a essuyées lors de la campagne 1991-1992. Au cours de l'exercice 2000-2001, un paiement de 405 000 \$ leur a été versé conformément au Programme de mise en commun des prix.

SOMMAIRE RÉTROSPECTIF DES ACCORDS CONCLUS EN VERTU DU PMCP ET DE LA LVCPA*

CAMPAGNE AGRICOLE	NOMBRE D'OFFICES DE COMMERCIALISATION	NOMBRE DE PRODUCTEURS	GARANTIES TOTALES (000 \$)	PAIEMENTS DE SOMMES DUES (000 \$)
1993-1994	14	23 865	130 476	405 (a)
1994-1995	9	21 177	270 060	
1995-1996	8	21 900	298 738	
1996-1997	4	21 222	183 979	17 285 (b)
1997-1998	5	21 050	160 520	
1998-1999	5	20 650	191 494	
1999-2000	6	21 439	197 358	
2000-2001	5	20 650	136 226	
TOTAL			1 568 851	17 690

Paiements de sommes dues

- « Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. (1991) - 405 000 \$
- Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario (1996) - 17 285 421 \$

*Nota : Les données fournies pour les campagnes 1997, 1998, 1999 et 2000 concernent le PMCP en vertu de la LPCA. Les données historiques fournies pour les campagnes 1993 à 1996 inclusivement concernent les accords conclus en vertu de l'ancienne LVCPA.

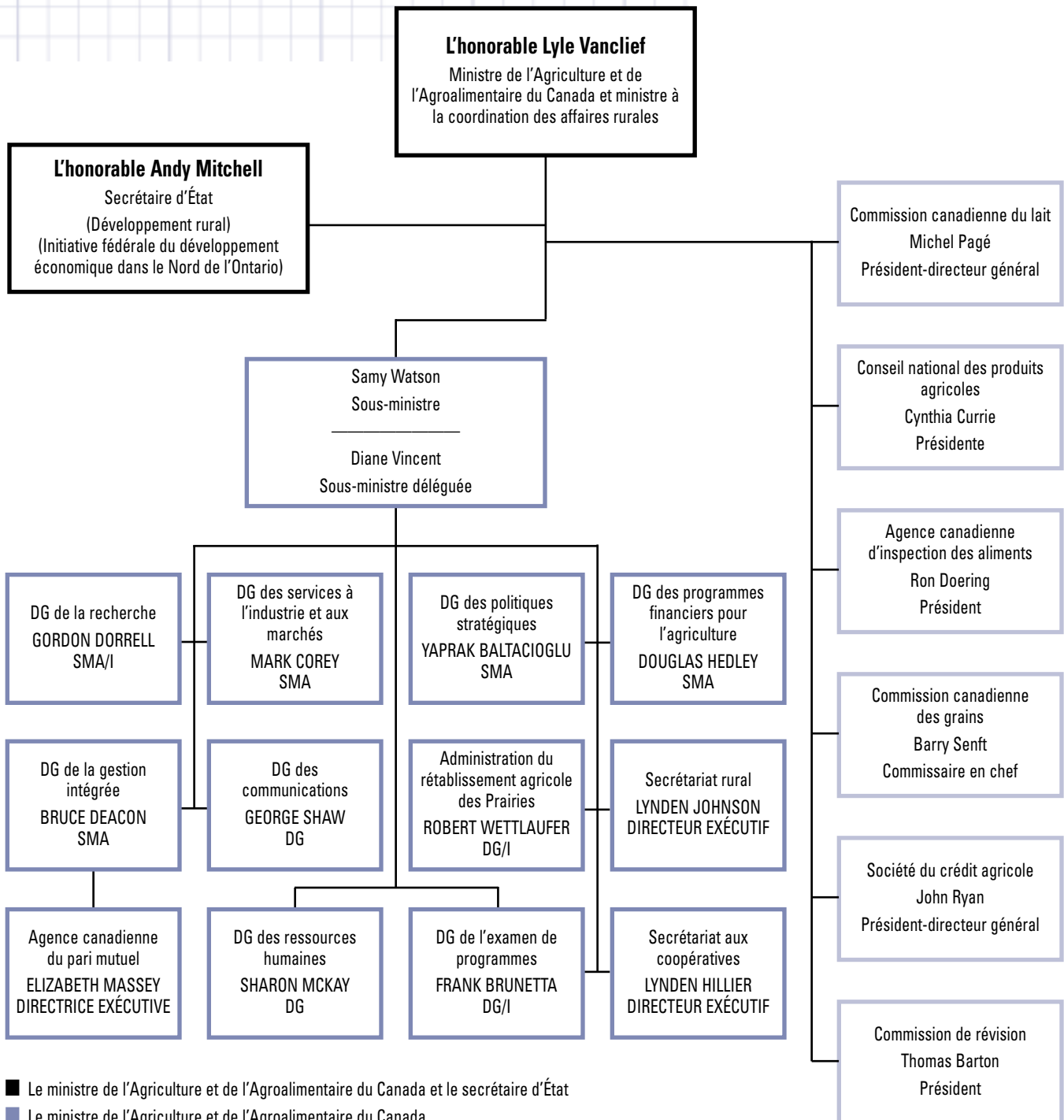
Programme des achats du gouvernement

Dans le cadre du Programme des achats du gouvernement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, avec l'autorisation de la gouverneure en conseil, peut acheter et vendre des produits agricoles. Ce pouvoir serait utilisé s'il existait des conditions de marché inhabituelles et qu'en intervenant le ministre pouvait améliorer le contexte de commercialisation pour un produit donné. Depuis l'adoption de la LPCA, cette partie de la loi n'a pas servi.

ANNEXE III

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe



- Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et le secrétaire d'État
- Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada
- Les organismes, sociétés d'État et partenaires

Pour nous joindre

PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

(613) 759-1000

À moins d'indication contraire, l'adresse du
Ministère est le 930, avenue Carling

World Wide Web: <http://www.agr.ca>

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU CANADA ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
<http://www.agr.ca/minoff.html>

SECRÉTAIRE D'ÉTAT (DÉVELOPPEMENT RURAL) (INITIATIVE FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE NORD DE L'ONTARIO)

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député
<http://www.agr.ca/cb/min/fmitchell.html>

SOUS-MINISTRE ET SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE

Samy Watson
Sous-ministre
(613) 759-1101
watsonse@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/cb/min/dmof.html>

Diane Vincent
Sous-ministre déléguée
(613) 759-1090
vincentdi@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/cb/min/admvincentf.html>

CHEFS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DES ORGANISMES

Direction générale de la recherche
Gordon Dorrell
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7777
dorrellg@em.agr.ca
<http://res2.agr.ca/research-recherche/indexf.html>

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Mark Corey
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7561
coreym@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/dgsim.html>

Direction générale des politiques stratégiques
Yaprak Baltacioglu
Sous-ministre adjointe
(613) 759-7349
baltacioglu@em.agr.ca
http://www.agr.ca/spb/spb_f.phtml

Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture
Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7243
hedleyd@em.agr.ca
http://www.agr.ca/ffpb/ffpb_f.phtml

Direction générale de la gestion intégrée
Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@em.agr.ca
http://www.agr.ca/csb_f.phtml

Direction générale des communications
George Shaw
Directeur général
(613) 759-7967
shawg@em.agr.ca
http://www.agr.ca/cb/combr_f.phtml

Direction générale des ressources humaines
Sharon McKay
Directrice générale
(613) 759-1196
mckays@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/hr/mainf.html>

Direction générale de l'examen de programmes
Frank Brunetta
Directeur général intérimaire
(613) 759-6471
brunettaf@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/review/frbmain.html>

Agence canadienne du pari mutuel
Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C. P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@em.agr.ca
<http://www.cpma-acpm.gc.ca/>

Administration du rétablissement agricole des Prairies
Robert Wettlaufer
Directeur général intérimaire
Tour CIBC
1800, rue Hamilton, pièce 603
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L2
(306) 780-5081
wettlauferb@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/pfra/>

Secrétariat rural
Lynden Johnson
Directeur exécutif
(613) 759-7113
johnsly@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/policy/rural/rsmenuf.html>

Secrétariat aux coopératives
Lynden Hillier
Directeur exécutif
(613) 759-7195
hilliel@em.agr.ca
<http://www.agr.ca/policy/coop/matieres.html>

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie
Présidente
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@em.agr.ca
<http://nfpcc-npa.gc.ca>

Agence canadienne d'inspection des aliments

Ron Doering
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
rdoering@em.agr.ca
<http://www.inspection.gc.ca/>

Société du crédit agricole

John Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
<http://www.fcc-sca.ca>

Commission canadienne des grains

Barry Senft
Commissaire en chef
303, rue Main, pièce 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8
(204) 983-2735
bsenft@cgcc.ca
<http://www.cgcc.ca>

Commission canadienne du lait

Michel Pagé
Président et directeur général
1525, avenue Carling,
pièce 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
mpage@em.agr.ca
<http://www.cdc.ca>

Commission de révision

Thomas Barton
Président
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
(613) 792-2087
<http://www.rt-cr.gc.ca>

Sondage auprès des lecteurs

Nous espérons que vous avez apprécié le **Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour 2000-2001**. Votre rétroaction est importante pour nous! Veuillez remplir ce court sondage et nous faire connaître votre opinion.

1. À l'aide de l'échelle ci-dessous, veuillez indiquer d'un ✓ dans quelle mesure vous croyez que le message véhiculé par ce rapport a été communiqué :

	EXCELLENT	TRÈS BON	MOYEN	INFÉRIEUR À LA MOYENNE	MÉDIOCRE
LE RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU CANADA POUR 2000-2001					

2. À l'aide de l'échelle ci-dessous, veuillez indiquer d'un ✓ comment vous évaluez les éléments du document suivants :

	EXCELLENT	TRÈS BON	MOYEN	INFÉRIEUR À LA MOYENNE	MÉDIOCRE
LE RAPPORT ÉTAIT-IL FACILE À LIRE?					
LE CONTENU ÉTAIT-IL INFORMATIF?					
LE CONTENU ÉTAIT-IL UTILE?					
LES LIENS INTERNET ÉTAIENT-ILS UTILES?					
LE RAPPORT ÉTAIT-IL À-PROPOS?					
LE RAPPORT ÉTAIT-IL FACILEMENT ACCESSIBLE?					

3. N'hésitez pas à nous faire part de toute observation additionnelle à propos du rapport.

Veuillez envoyer votre sondage rempli ou vos observations :

Par courrier :
 Direction de la gestion stratégique
 Direction générale de la gestion intégrée
 Agriculture et Agroalimentaire Canada
 Édifice Sir-John-Carling, pièce 8111
 Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Par télécopieur :
 (613) 759-6729

Par courriel :
 mullens@em.agr.ca

Merci d'avoir pris le temps de remplir notre sondage.